



RAJOL - CÉROU - GOURGATIEU - BOULOC - VERRERIE

ENGAGEMENTS

quartiers 2030





Communauté de Communes Carmausin-Ségala

2 rue du gaz 81400 Carmaux
contact@3c-s.fr | 05 63 36 14 03
www.carmausin-ségala.fr



Crédits images : 3CS - CIAS Carmausin-Ségala - Jérôme Morel | Office de Tourisme du Ségala tarnais - Préfecture du Tarn - Ville de Carmaux - Aerial Drone system - Dessein De Ville - Conseil Citoyen de Carmaux - Pollux asso - Pixabay - Freepik | Macrovector | Prosymbols premium Eucalyp | Dewi Sari - photo3ideo studio - pch vector



Sommaire

PARTIE 1 | LE CONTRAT DE VILLE

- La définition du Contrat de ville
- La démarche de renouvellement du Contrat de Ville
- La gouvernance du contrat de ville
- La participation des habitants
- Le suivi et l'évaluation

PARTIE 2 | LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

- La Communauté de communes Carmausin-Ségala
- La commune de Carmaux
- Présentation du quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie »
- Les dispositifs associés à la politique de la ville
- Les particularités du quartier QPV
- Le quartier QPV et ses équipements de proximité

PARTIE 3 | LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- Un quartier favorisant l'émancipation
- Un quartier favorable pour l'emploi
- Un quartier favorisant le bien vivre
- Un quartier sûr et tranquille
- Un quartier favorisant la santé et l'accès aux soins

PARTIE 4 | SIGNATURES - ENGAGEMENTS

- SIGNATURES
- ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES
- PLAN D' ACTIONS ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI



Le Carmausin, un territoire engagé dans la politique de la ville

Le territoire du Carmausin est, depuis plus de 30 ans, engagé dans la prise en compte de sa population la plus fragile. Un premier contrat de ville a été signé en 1994 reconduit en 2000, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé en 2007 et enfin le dernier contrat pour la période 2014-2023.

Des actions visant à la réduction des écarts (réussite éducative, accès aux droits et aux services publics, insertion professionnelle, sociale et culturelle, cadre de vie) ont été déployées, adaptées, développées au fil des contrats et des besoins repérés.

Le partenariat entre les différents acteurs concernés par la politique de la ville s'est construit autour des dispositifs structurants comme le Programme de Réussite Educative (PRE), le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le renouvellement du Contrat de Ville pour la période 2024-2030 permettra de poursuivre et d'améliorer les engagements de la collectivité pour toujours mieux répondre aux besoins des habitants et des habitantes de ces quartiers.

Avec l'ensemble des partenaires signataires du présent contrat, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala s'engage au delà de l'éducation, de la santé ou de la sécurité et développe des actions autour de l'animation de la vie sociale avec le Centre Social la CaSa, l'accès aux services avec France Services, l'accès à l'emploi avec le chantier d'insertion du CIAS ou encore l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Ce nouveau contrat porté par l'Etat et notre collectivité inscrit dans la durée l'ensemble des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Didier SOMEN

Président de la 3CS
Communauté de Communes Carmausin-Ségala



Le contrat de ville de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour la période 2024-2030 répond à une double ambition : réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance et les instruments de la politique de la ville ont été repensés.

Tout d'abord, la géographie prioritaire a été actualisée pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain.

Puis, une large concertation citoyenne a été menée en 2023 afin de recueillir les préoccupations de la population.

Enfin, un travail partenarial a eu lieu afin de mobiliser chaque ressource nécessaire au profit de nos quartiers.

L'État s'engage à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles avec un seul objectif : faire vivre la promesse républicaine et garantir l'égalité des chances.

La sécurité et la tranquillité publique, la transition écologique, l'emploi et l'activité économique, l'accès aux services publics et aux politiques publiques de droit commun mobiliseront les services de l'État au quotidien afin de permettre à chacun d'avoir les moyens de vivre et de s'épanouir.

Aujourd'hui encore, les besoins demeurent considérables. Il revient à l'ensemble des partenaires d'imaginer, d'innover, de s'adapter pour préserver l'équilibre du territoire, dans un esprit de solidarité.

Il convient dès à présent de faire vivre ce projet tout au long des six prochaines années.

Une seule préoccupation devra conduire notre action : améliorer de manière significative les conditions de vie de nos concitoyens et créer les conditions d'un nouveau des quartiers en 2030.

Michel VILBOIS
Préfet du Tarn

1 • Le contrat de ville

- | DÉFINITION DU CONTRAT DE VILLE
- | DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VILLE
- | GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE
- | PARTICIPATION DES HABITANTS
- | SUIVI ET ÉVALUATION

LA DÉFINITION

du contrat de ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants dans une perspective de rétablissement de l'égalité entre les territoires.

Le présent contrat constitue le nouveau cadre contractuel en faveur des quartiers prioritaires et de la réduction des inégalités sociales et territoriales sur le territoire Carmausin. Le contrat de ville mobilise l'ensemble des partenaires l'Etat, les collectivités (communauté de communes, commune, Région Département) les différents acteurs locaux (bailleurs, associations) et nationaux (CAF, Justice, Services publics de l'emploi, chambres consulaires, ARS...). L'ensemble de ces acteurs travaille ensemble pour construire des solutions en fonction de leurs compétences et missions au bénéfice des habitants de ces quartiers.

Les enjeux du contrat de ville sont multiples. Tout d'abord, il vise à lutter contre la ségrégation urbaine en favorisant la mixité sociale et en réduisant les écarts entre les quartiers défavorisés et les autres parties de la ville. Cela peut se faire par le biais de la rénovation urbaine, de l'amélioration des infrastructures et des équipements publics.

Ensuite, le contrat de ville vise à promouvoir l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle pour les habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle, de soutenir la création d'entreprises et de développer des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins spécifiques de ces quartiers.

Un autre enjeu important du contrat de ville est de renforcer la participation citoyenne et la démocratie locale. Il s'agit d'impliquer les habitants dans la prise de décision, de favoriser leur expression et leur participation active dans la vie de leur quartier. Cela peut se faire par le biais de conseils citoyens, de consultations publiques et de dispositifs de concertation.

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La politique de la ville intervient en complément de la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires.

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

Les « crédits spécifiques » alloués à la politique de la ville viennent donc s'ajouter en tant que moyens supplémentaires sur les quartiers de la politique de la ville, au vu des besoins de solidarité accrus sur ces territoires.

Les crédits spécifiques s'opposent aux crédits de droit commun, car ils sont eux uniquement fléchés vers les quartiers

Enfin, le contrat de ville vise également à améliorer les services publics et les équipements de proximité dans les quartiers prioritaires. Cela peut inclure des actions visant à renforcer l'offre de santé, d'éducation, de culture, de sport et de loisirs, afin de répondre aux besoins spécifiques des habitants de ces quartiers.

Ces enjeux nécessitent une approche globale et concertée, impliquant les acteurs locaux, les habitants et les différentes parties prenantes pour les 6 prochaines années (2024-2030).

LES ORIENTATIONS NATIONALES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 SELON LA CIRCULAIRE DU 31 AOÛT 2023

La circulaire du 31 août 2023 a défini trois objectifs :

- **simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;**
- **assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics (école, périscolaire et extra-scolaire, sport, culture, social...) ;**
- **maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'État, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030**

en difficulté. Cette « territorialisation » des crédits spécifiques se fait sur des zonages infra communaux au périmètre précis : c'est ce que l'on appelle les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

La mise en œuvre du droit commun s'entend de deux façons :

- Le déploiement par chaque partenaire de ses actions et dispositifs sur les territoires, la mise en œuvre d'actions par ses services présents sur les territoires. Ce déploiement de moyens doit pouvoir être mobilisé au service des objectifs du contrat de ville.
- L'octroi de cofinancements aux actions programmées dans le cadre du contrat de ville. Afin d'identifier et suivre les montants financiers accordés par différents partenaires, il est nécessaire de se doter d'une méthode commune et d'un outil adapté.

Les partenaires du contrat de ville se donnent comme objectif de construire une méthodologie commune pour l'identification du droit commun mobilisé en cofinancement des actions programmées annuellement.

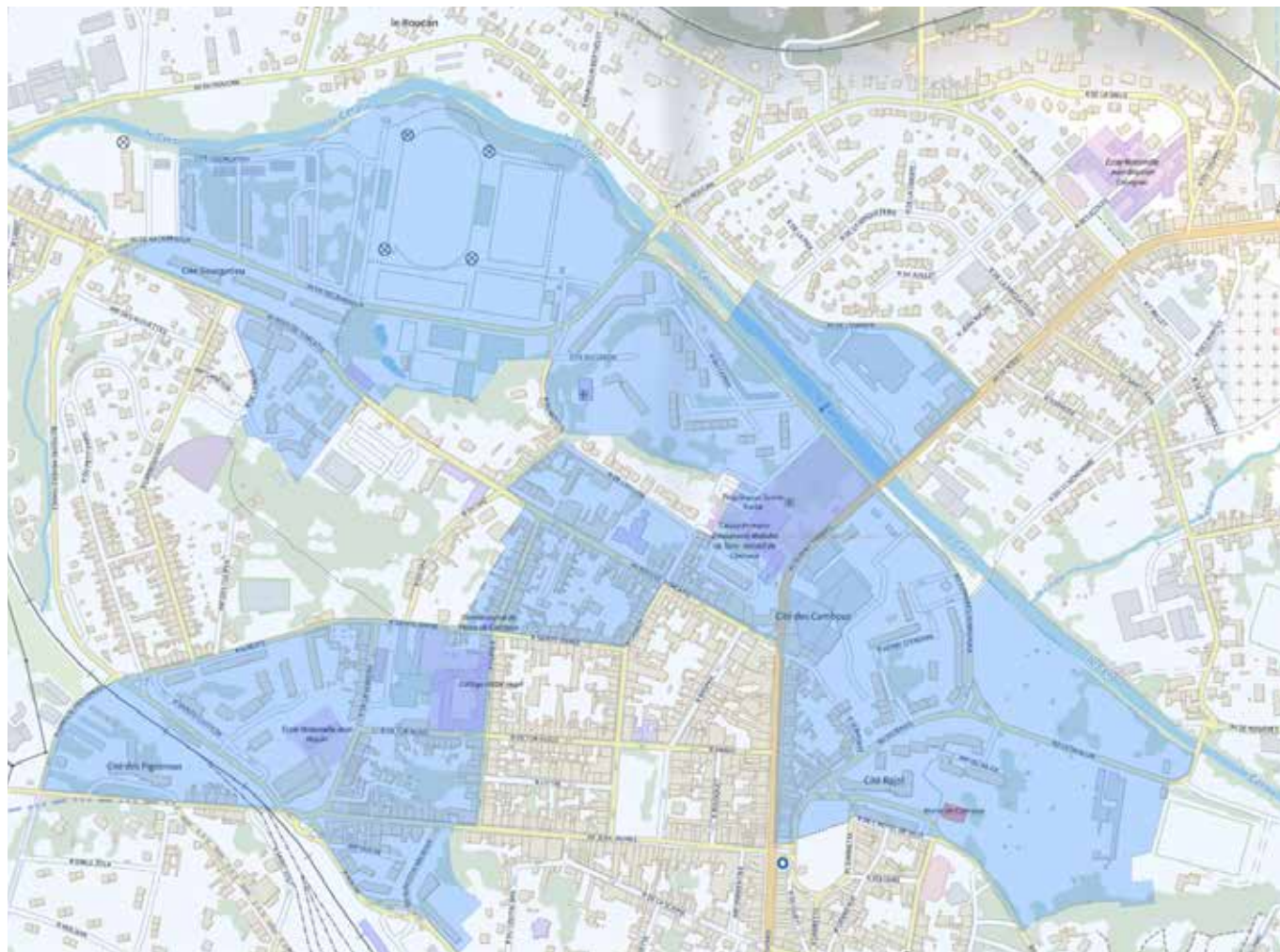
Par ailleurs, ils se donnent aussi comme objectif la prise en compte des objectifs du contrat de ville par l'ensemble des services de droit commun agissant auprès des populations et des territoires prioritaires. La présence de ces services dans les temps de travail des groupes piliers devrait notamment favoriser cette mobilisation.

Enfin, une démarche de formalisation de ces mobilisations pourra être entreprise à un niveau intercommunal et/ou à un niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE 2024-2030 DE CARMAUX

La politique de la Ville s'applique pour les habitants d'un périmètre défini par l'Etat. La nouvelle géographie prioritaire a été fixée par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 relatif aux périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette réforme rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficultés.



Source : SIG de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT

Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- Être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1 000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine

L'identification des nouveaux quartiers réglementaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian. Sur la base de ce critère unique, l'Etat retient comme **zone prioritaire**, le quartier « **Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouluc-Verrerie** » localisé sur la ville de Carmaux.

LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT

du contrat de ville

Différentes étapes ont marqué le renouvellement de la démarche.

2021-2022 : ÉVALUATION FINALE DÉPARTEMENTALE

Initialement conclus sur la période 2015-2020, les contrats de ville ont été prorogés de trois ans par le gouvernement. L'évaluation conduite à compter de 2018 dans le Tarn a permis de réaliser un diagnostic partagé, d'actualiser les difficultés et les ressources des quartiers et enfin d'ajuster des priorités. Pour les cinq contrats, des points de progression ont été actés dans les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR), avenants aux contrats de ville.

Novembre 2021 : Trois ans après, le comité départemental de la politique de la ville a été installé en novembre 2021 par la préfète du Tarn. Cette nouvelle instance de dialogue des acteurs territoriaux a validé en assemblée plénière la mise en place du dispositif d'évaluation finale regroupant les cinq contrats de ville.

Cette instance, réunie pour valider cette démarche, est désormais appelée à jouer un rôle de dialogue entre les acteurs de la politique de la ville et de suivi des mesures du Comité Interministériel des Villes (CIV).

PREMIER SEMESTRE 2022

Approche et méthodologie de l'évaluation finale dans le Tarn

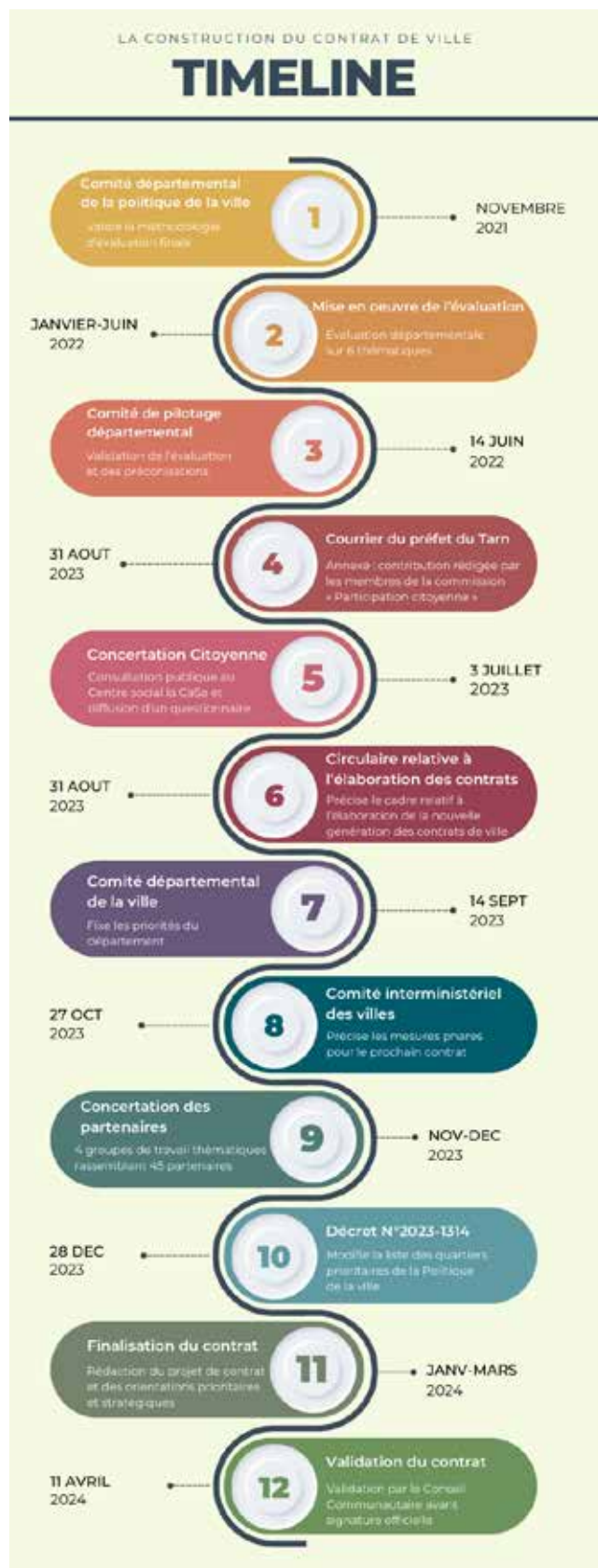
Le dispositif d'évaluation a impliqué en premier lieu des représentants de chaque commune (élus - chefs de projet), du Conseil départemental, de la CAF, de Pôle Emploi pour créer une équipe en capacité d'avancer de manière collective, participative et régulière sur ce temps important dans la vie des contrats.

Les autres signataires ont été associés en fonction des six thématiques pilotées par les chefs de projet :

- pilotage et gouvernance des contrats de ville
- participation des habitants, conseils citoyens, implication des associations
- continuité éducative, politiques éducatives, PRE
- emploi et insertion professionnelle, développement économique
- cadre de vie et environnement urbain (inclus GUP et TFPB)
- prévention de la délinquance et tranquillité publique (inclus CLSPD)
- « la Grande Équipe de la Réussite Républicaine : déclinaisons locales »

Tous les signataires des contrats de ville ont été consultés en groupe collectif ou en entretien individuel.

14 juin 2022 : validation de l'évaluation et des préconisations par le comité de pilotage départemental



2023 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VILLE

25 mai 2023 : Courrier du Préfet aux Présidents des EPCI et Maires du Tarn avec l'annexe : contribution rédigée par les membres de la commission « participation citoyenne »

Juillet - Septembre 2023

Une démarche de concertation des habitants :

3 juillet 2023 : une consultation publique a eu lieu au Centre social intercommunal « la Casa ». Les associations d'habitants (Les riverains du Cérou, Les voisins de gourgatieu) ainsi que le Conseil Citoyen ont participé et ont partagé leurs priorités pour le prochain contrat.

En parallèle un questionnaire a été diffusé auprès des habitants lors de certaines actions du Centre social ainsi que lors d'entretiens avec les partenaires (missions jeunes Tarn Nord...).

31 août 2023 : Circulaire relative à l'élaboration des futurs contrats de ville précisant le cadre relatif à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville.

14 septembre 2023 : Comité départemental de la Ville fixant les priorités du département

27 octobre 2023 : Comité Interministériel des Villes précisant les mesures phares pour le prochain Contrat.

Novembre - Décembre 2023 : Une démarche de concertation des partenaires.

4 groupes de travail thématiques (Réussite éducative- Parentalité- Education/ Prévention de la délinquance- tranquillité publique/ Habitat-cadre de vie et transition écologique/ Emploi-Insertion- Développement économique) ont rassemblé plus de 45 partenaires pour partager les constats et définir les priorités pour le QPV de Carmaux.

28 décembre 2023 : Décret N° n° 2023-1314 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Janvier - Mars 2024 : Instruction de la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville relative à la gouvernance des contrats Engagements quartiers 2030 et finalisation du Contrat de Ville

11 AVRIL 2024 : VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



LA GOUVERNANCE

du contrat de ville

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La gouvernance du contrat de ville est un aspect essentiel de la mise en œuvre de la politique de la ville. Le contrat de ville est un outil de coordination et de partenariat entre les différents acteurs impliqués dans le développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La gouvernance du contrat de ville repose sur une approche participative et collaborative, où les acteurs locaux, tels que l'EPCI, la commune, les services de l'Etat, les acteurs locaux, les associations, les habitants, travaillent ensemble pour définir les priorités et mettre en place des actions concrètes.

Cette gouvernance implique la mise en place d'instances de pilotage tels que, les comités de pilotage ou techniques, les instances de concertation, telles que les conseils citoyens

permettant aux habitants des QPV de participer activement à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent.

La gouvernance du contrat de ville repose également sur le suivi et l'évaluation régulière des actions mises en œuvre, afin d'ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus et des besoins identifiés.

Le pilotage de l'ensemble du contrat de ville est assuré conjointement par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et l'Etat. Ils assurent la coordination générale en s'appuyant sur des instances dédiées.

Comité de pilotage

- **Rôle** : Il est chargé de valider les grandes orientations, les étapes de rédaction du contrat de ville, de l'évaluer et de prendre les arbitrages politiques et financiers
- **Composition** : Représentants de l'Etat, Région, Département, 3CS, ville de Carmaux, Tarn Habitat, 3F Occitanie, CAF, ARS, Justice, Education nationale, France Travail, Mission Jeunes, Chambres Consulaires, Caisse des Dépôts, CPAM, CDOS, conseil citoyen
- **Fréquence des réunions** : 2 fois par an

Comité Technique

- **Rôle** : Il est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de l'atteinte des priorités d'intervention du contrat de ville, de favoriser l'articulation entre les crédits spécifiques « politique de la ville » et le droit commun des partenaires du contrat de ville, de proposer des arbitrages dans le cadre de la programmation annuelle.
- **Composition** : Délégué du Préfet, chef de projet 3CS, chargée de développement social, coordinatrice santé, représentants de la Région, du Département, ville de Carmaux, représentants des bailleurs sociaux, CAF, conseil citoyen, représentants des partenaires signataires selon la thématique
- **Fréquence des réunions** : 2 fois par an

Groupes de travail

- **Rôle** : Les groupes de travail et d'animation auront pour missions de poursuivre la réflexion partenariale sur les besoins identifiés et de coconstruire la mise en œuvre des orientations stratégiques.
- **Composition** : partenaires locaux, variable selon la thématique
- **Fréquence des réunions** : au besoin

L'INGÉNIERIE OU L'ANIMATION TERRITORIALE

Le service cohésion sociale de la 3CS

Trois agents du service Cohésion sociale de la 3CS ont pour mission d'assurer la mise en œuvre effective du contrat de ville : Il s'agit du responsable (chef de projet), du chargé de développement social (Coordonnatrice CIPSPD) et de l'assistante administrative du service (au total 1.2 ETP). Cette équipe a pour mission :

- L'élaboration, la mise en place, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- L'animation du partenariat local et la mise en lien des acteurs autour de projet,
- La préparation et la mise en place de l'appel à projets annuel,
- L'accompagnement méthodologique et technique aux porteurs de projets,
- L'animation des groupes thématiques et territorialisés en lien avec les compétences respectives de chaque institution,
- D'être force de proposition en termes de projets à mener au regard des besoins identifiés.

Outre les missions liées à l'animation du contrat de ville, l'équipe est renforcée par les coordonnateurs des différents dispositifs mis en œuvre par le service cohésion sociale (Petite-Enfance-Enfance-Jeunesse, Contrat Local de Santé, Convention Territoriale Globale, Pôle Numérique).

Les autres services de la 3CS

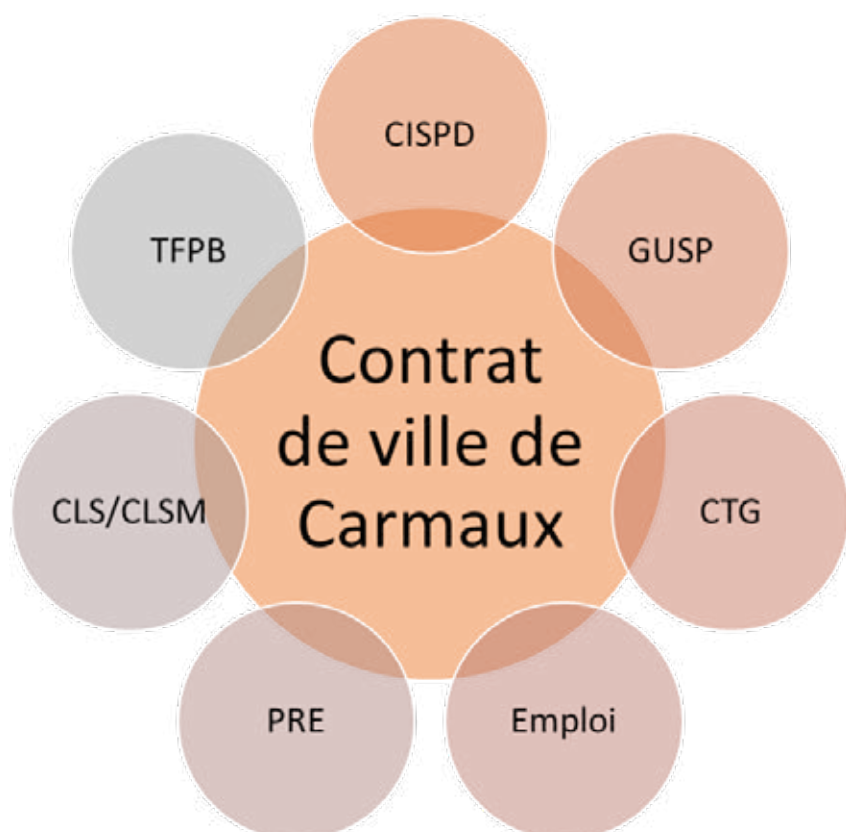
Du fait de la transversalité de la politique de la ville, d'autres services de l'intercommunalité sont impliqués dans la vie du contrat de ville :

- Le CIAS du Carmausin Ségala avec le Pôle Insertion (Chantier d'insertion, Accompagnement Vers et Dans l'Emploi, Accompagnement Social), le Pôle Animation de la Vie Sociale avec le Centre social la CaSa et enfin l'Espace France Services.
- Le Pôle « Habitat-Urbanisme-PCAET » intervient notamment pour ce qui concerne l'OPAH, la lutte contre le logement indigne, le permis de louer, le Plan Climat Air Energie, la mobilité...
- Le Pôle Développement économique est également impliqué dans le cadre du Contrat de Ville pour améliorer les liens entre le secteur des entreprises et le champ de l'insertion socio-professionnelle.

LE CONTRAT DE VILLE AU SEIN DES INSTANCES ASSOCIÉES

La politique de la ville traite de l'ensemble des sujets liés à la vie des habitants et est, de fait, intersectorielle. La gouvernance du Contrat de ville s'appuie donc sur des dispositifs propres au contrat de ville et sur des instances existantes qui traitent des sujets qui vont au-delà du périmètre QPV mais qui lui sont relatifs.

COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

PRE : Programme de Réussite Educative

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Contrat Local de Santé Mentale

TFPB : Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti

CTG : Convention Territoriale Globale

LA PARTICIPATION

des habitants

La participation citoyenne est un élément clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville. La participation citoyenne permet aux résidents des quartiers concernés de contribuer activement à la définition des priorités et des actions à entreprendre dans le cadre du contrat de ville. Elle favorise l'inclusion sociale, renforce la légitimité des décisions prises et permet une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations des habitants.

Il existe différentes formes de participation citoyenne : des réunions publiques, des ateliers de co-construction, des consultations en ligne, de comités de quartier, des associations d'habitants, des conseils citoyens. L'objectif est de permettre aux résidents de s'exprimer, de partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs propositions, et d'être acteurs du changement dans leur quartier.

La participation citoyenne dans les contrats de ville est donc essentielle pour assurer une approche inclusive et démocratique dans la prise de décision. Elle favorise également la responsabilisation des acteurs locaux et la mise en place de politiques publiques plus adaptées aux besoins réels des habitants des quartiers prioritaires.

Pour le Contrat de Ville du Carmausin, la participation des habitants sera garantie par l'implication constante et permanente du Conseil Citoyen dans l'ensemble des instances de pilotage. Les associations d'habitants, les riverains du Cérou et les voisins de Gourgatieu, seront également largement associées.

Le conseil citoyen de Carmaux a été créé par tirage au sort en juin 2015. Le conseil citoyen est un espace d'échanges, de réflexions, de partage d'idées et d'actions, il est force de proposition pour impulser et animer des actions au sein des quartiers concernés, en associant les Habitants.

A TITRE D'EXEMPLE :

- Les jardins partagés Incroyables comestibles (jardins partagés, composteurs, boîtes à livres, hôtels à insectes)
- Organisation de Jeux inter-quartiers et chasse aux trésors au mois d'août dans le cadre de Quartier d'été
- Des ateliers de prévention aux risques domestiques : assurances, pharmacien, médecin, pompiers, Police...
- Des vides-greniers, des spectacles pour enfants, des concerts...



Installation du Conseil Citoyen en 2016

Depuis cette date le conseil citoyen est à l'initiative de nombreuses actions favorisant le mieux vivre ensemble notamment en étant fortement présent au sein des quartiers avec des actions en pieds d'immeubles.



LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

du contrat de ville

LE SUIVI DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement et la mise en œuvre des actions. Il permet de donner aux instances de gouvernance, un ensemble d'informations pour apprécier le niveau de réalisation des projets (progression des actions menées, utilisation des fonds alloués, nombre de personnes impactées, etc.) et d'identifier d'éventuels freins à lever.

DES INDICATEURS DE SUIVI POUR MESURER L'AVANCÉE ET L'IMPACT DE L'ACTION ET POUR RÉALISER UNE ANALYSE FINANCIÈRE

Pour mener à bien le suivi des actions et obtenir ainsi une vue d'ensemble de l'état d'avancement, l'impact des projets et l'engagement des crédits, il convient de s'appuyer sur des indicateurs de suivi annuels.

Afin que la collecte de ces indicateurs ne soit pas chronophage tant pour les porteurs de projets que pour l'équipe d'ingénierie de la 3CS, une liste d'items précis, factuels et significatifs devra être arrêtée et validée par les instances de pilotage en partenariat avec le niveau départemental.

DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

L'équipe de la 3CS accompagnera chaque porteur de projet à tout moment de l'action (élaboration, rédaction, mise en place, évaluation) et pourra se rendre sur place voire être présent au moment du déroulement des actions co-financées et ainsi échanger avec les porteurs et les bénéficiaires.

UNE ÉVALUATION À MI-PARCOURS EN 2027

L'évaluation participe du pilotage du projet et de sa stratégie d'amélioration continue. Elle sert à apprécier la conduite et les résultats des actions afin de les améliorer.

A partir d'éléments de suivi et de bilan, l'évaluation met en débat plusieurs points de vue (porteurs de projet, financeurs, partenaires, bénéficiaires, ...) sur la façon dont a été menée une action et sur ses résultats, afin de conforter ou de réorienter les stratégies menées.

En lien étroit avec les partenaires, le service de la cohésion sociale de la 3CS sera chargé de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie départementale.

L'évaluation interrogera la pertinence et l'atteinte des objectifs, la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions sur les habitants, l'effectivité des engagements sur le territoire.



2. *Présentation du territoire*

- | LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARMAUSIN-SÉGALA
- | LA COMMUNE DE CARMAUX
- | PRÉSENTATION DU QUARTIER
RAJOL - CÉROU - GOURGATIEU - BOULOC - VERRERIE
- | DISPOSITIFS ASSOCIÉS À LA POLITIQUE DE LA VILLE
- | PARTICULARITÉS DU QUARTIER QPV
- | LE QUARTIER ET SES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala



Née officiellement le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de la Communauté de Communes du Carmausin (3CS) et de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin (CCSC), la nouvelle entité intercommunale regroupe 31 communes en 2024 pour 29 863 habitants (2020) et couvre un territoire sensiblement plus large que le bassin de vie carmausin.

L'intercommunalité est composée d'une majorité de petites communes rurales maillées autour d'un pôle urbain principal (Carmaux, Blaye-les-Mines, Saint-Benoît-de-Carmaux). De par ses équipements, le centre urbain est un pôle commercial et de services qui concentre l'essentiel de l'activité économique du territoire et la moitié de la population.

Quelques chefs-lieux d'anciens cantons, comme Valdériès, Monesties, ou encore Pampelonne, jouent leur rôle de bourg centre avec un petit appareil commercial et de services d'influence très locale.





Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS)

31 communes - 29 863 habitants

Densité de population : 62,1 habitants
au km² - 476,32 km²

Petites communes rurales autour d'un
pôle urbain : Carmaux

Présence d'un quartier prioritaire de la
ville (QPV) sur la commune de Carmaux

Le territoire Carmausin-Ségala est rattaché
au même bassin de vie que la Communauté
de Communes du Cordais et du Causse (4C)
à l'exception de deux communes au sud du
territoire : Sainte-Croix et Cagnac-les-Mines
qui sont plutôt rattachées au bassin de vie
d'Albi.

L'INSEE a découpé la carte administrative
française en 306 zones d'emploi. Le territoire
Carmausin-Ségala appartient à la zone
d'emploi d'Albi.



PRÉSENTATION

La commune de Carmaux

Carmaux, située au cœur de l'intercommunalité, est une ville de 9 898 habitants (INSEE 2021, population municipale). Elle est marquée par son histoire autour de deux éléments : le charbon et le verre. L'exploitation de la mine et la verrerie ont façonné la ville qui a été pendant une longue période le lieu de luttes ouvrières, syndicales et politiques.

CARMAUX, UN PÔLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

La ville de Carmaux bénéficie d'une situation géographique à la rencontre de trois paysages (la plaine du Cérou, l'Aveyron et le sud du Tarn) dans une zone de collines. C'est une ville à la campagne avec une qualité de vie appréciable.

Proche d'Albi, le prix du foncier y est plus attractif et Carmaux offre des espaces publics de qualité et de nombreux espaces verts. Outre son environnement, elle dispose de tous les services d'une ville de 15 à 20 000 habitants tant au niveau public que commercial.

Engagée depuis 2012 dans une opération d'aménagement de l'espace urbain destinée à renforcer l'attractivité du centre-ville, Carmaux a également créé une gare multimodale qui organise la convergence et l'échange sans rupture entre plusieurs types de transports collectifs et individuels où sont interconnectés divers modes de transports : train, bus, voitures, covoiturage et modes doux (deux roues et cheminements piétons).



La commune de Carmaux labellisée « Petites villes de demain » s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine avec de grands travaux concernant le réaménagement des 3 principales places de la ville favorisant la réduction de la voiture et la végétalisation des espaces ainsi qu'un espace de loisirs « les jardins du Cérou » au sein du périmètre QPV.



Gare multimodale de Carmaux - Crédit Google maps - Yoann Amigoni

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

En 40 ans, la population de Carmaux a diminué de près d'un tiers de ses habitants. Cette forte diminution tend à se stabiliser ces dernières années. Avec près de 10 000 habitants, Carmaux est aujourd'hui la septième commune du Tarn en matière de population.

La part des plus de 60 ans est très importante : en 2020, 38% de la population a plus de 60 ans. Les perspectives démographiques envisagées pour Carmaux dépendent de plusieurs paramètres : le vieillissement de la population et les migrations qui dépendent eux-mêmes de l'attractivité de la ville, de la poussée urbaine d'Albi et du développement économique.



EXTRAIT E.P.R.-LE PROJET / Les jardins du Cérou



Cité Courgatieu



Cité Verrerie



Cité Rajol



Cité Cérou

PRÉSENTATION

Le quartier Rajol - Cérou - Gourgatieu - Bouloc - Verrerie

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au total, 1 776 habitants résident dans cette zone, soit environ 18% de la population de cette commune.

Source : Insee, Recensement de la Population 2018 - Mise à jour prévue en 2024

Le quartier politique de la ville est situé à proximité immédiate du centre-ville et l'entoure dans sa partie nord (cf. carte page suivante). Cette situation permet une accessibilité aisée à un grand nombre d'équipements et de services : établissements scolaires, stades, centre culturel, médiathèque, antenne de la CPAM, France Travail, Polyclinique, cabinets infirmiers. Centre social, Espace France Services, la Poste, etc.

La zone politique de la ville est étendue et composée de plusieurs quartiers (Rajol, Gourgatieu, Gare, Cérou, Verrerie, Bouloc, Stendhal, Pignarous) qui ont des identités propres.

La zone prioritaire est composée en très grande majorité d'habitat social (environ 85%), géré par deux bailleurs sociaux, 3F Occitanie et Tarn Habitat.

A l'image de la ville, sur le QPV, on retrouve une forte proportion de personnes âgées, d'autant plus, qu'une partie du parc social de 3F Occitanie est occupée par les ayants droits des mines.



Source : SIG de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT

LES DISPOSITIFS ASSOCIÉS

à la politique de la ville

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DU CONTRAT DE VILLE

La programmation annuelle

L'appel à projet, a permis de soutenir les porteurs de projets en faveur des populations des quartiers prioritaires.

Chaque année, un appel à projets, communiqué largement, fixe les priorités d'actions pour les quartiers sur 5 thématiques :

- la réussite éducative,
- l'habitat-cadre de vie,
- la prévention de la délinquance et la citoyenneté,
- la santé et
- l'emploi.

Au total, une vingtaine d'actions sont financées dans le cadre de la politique de la ville, portées par une douzaine d'acteurs.

Quartiers d'été et été culturel

Suite à la période de confinement, Quartiers d'été a été déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Les objectifs de quartiers d'été sont de :

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative
- Prévoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités de mobilisation des publics féminins
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, les modalités d'actions suivantes sont à privilégier :

- Des rencontres et activités inter-quartiers en bas d'immeuble
- Des activités en soirée, les week-ends et en août
- Les séjours

La programmation quartier d'été a permis de mobiliser les associations de Carmaux et à participer à une nouvelle dynamique partenariale.

Le dispositif été culturel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est un programme mis en place pour favoriser l'accès à la culture pendant la période estivale. Il vise à soutenir et promouvoir les manifestations culturelles et artistiques qui ont lieu en été, que ce soit des festivals, des expositions, des concerts, des spectacles de rue, des projections de films en plein air, etc.

Ce dispositif permet de dynamiser la vie culturelle des territoires, de valoriser le patrimoine culturel local et de favoriser la rencontre entre les artistes et le public. Il peut également inclure des actions de médiation culturelle, des ateliers, des résidences d'artistes ou des projets participatifs.

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

L'organisation et le fonctionnement du Programme de Réussite Educative (PRE) ont été initiés dans le cadre de la cellule de veille éducative et sociale en 2005. Les différents acteurs de cette instance (3C, Conseil Départemental, Police nationale, Education nationale...) se sont saisis des possibilités d'actions du PRE afin de répondre aux besoins socio-éducatifs du territoire.

La PRE a vu le jour en 2006 dans le cadre du Contrat de Ville et son périmètre d'action s'étendait sur 3 communes : Carmaux, Blaye-les-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux.

En 2012, la préfecture a piloté un groupe de travail sur la démarche qualitative afin de valoriser les 5 PRE du Tarn et de sanctuariser la dotation départementale. Puis, en 2013, une grille de lecture partagée a permis aux coordonnateurs d'évaluer leur dispositif à partir d'une vision partagée.

Depuis le dernier contrat de ville le PRE est à destination des enfants et des familles habitants le QPV ou étant scolarisés dans les établissements scolaires situés en QPV. (Ecole Jean Moulin et Collège Victor Hugo).

La PRE accompagne entre 70 et 80 parcours en file active et travaille depuis ces dernières années à recentrer avec les partenaires les prescriptions adaptées à ce dispositif. L'objectif étant également de diminuer le temps d'accompagnement actuel de 3 ans pour atteindre une durée de 2 ans.

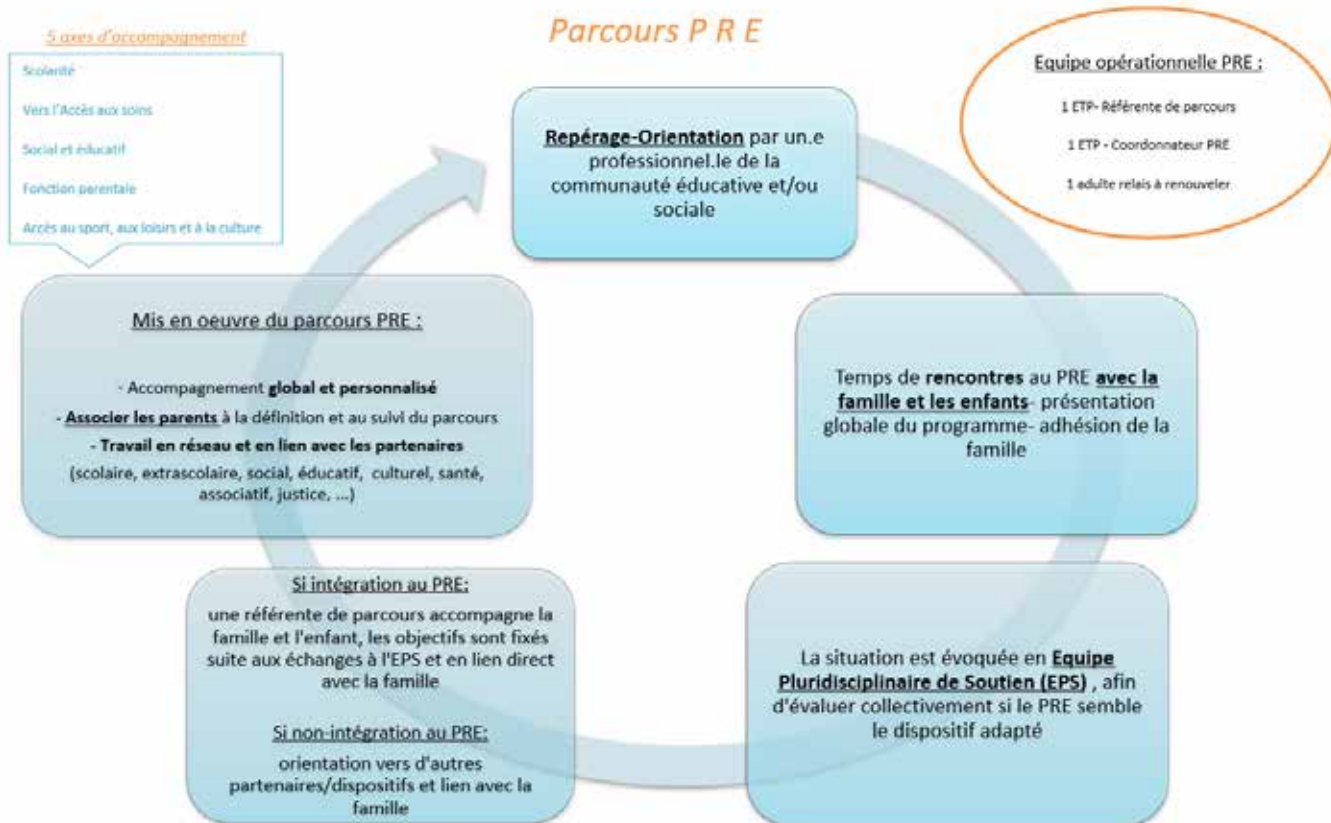
Une nouvelle organisation est en cours de structuration avec la volonté de renforcer l'accompagnement des parcours avec les référents familles et de mobiliser plus largement le droit commun concernant certaines actions.

L'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti

La convention d'abattement de la TFPB a été mis en œuvre dès l'année 2016 suite à la loi de finances de 2015 rattachant cet abattement au Contrat de Ville par Tarn Habitat, un des deux bailleurs sociaux du territoire Politique de la ville.

Le second bailleur social Néolia présent jusqu'en 2018 n'a pas souhaité s'engager dans cette démarche. En 2019, le groupe 3F Occitanie a repris l'ensemble du parc de logement de Néolia. Suite aux « diagnostics en marchant » réalisés en 2019, le premier projet de convention a pu se finaliser fin 2020 pour une mise en œuvre effective en 2021.

Le nombre total de logements sociaux situés sur le périmètre est de 876 (3F Occitanie : 279 Logements et Tarn Habitat : 597 logements).



Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien.

Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courant liés à l'habitat et au cadre de vie. La GUSP n'a pas encore été mise en place sur Carmaux.

Des moyens humains spécifiques (adultes relais/postes Fonjep)

La création de postes d'adultes-relais est destinée à améliorer dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Les missions d'adultes-relais peuvent consister à :

- accueillir, écouter, concourir au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Durant le précédent contrat un poste adulte relais a été attribué à l'association EJC dans le cadre d'une médiation de proximité et un poste la médiation du PRE. En 2024, le montant de l'aide de l'État s'élève à 22 555,73 € annuels par poste.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS LOCAUX ASSOCIÉS

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

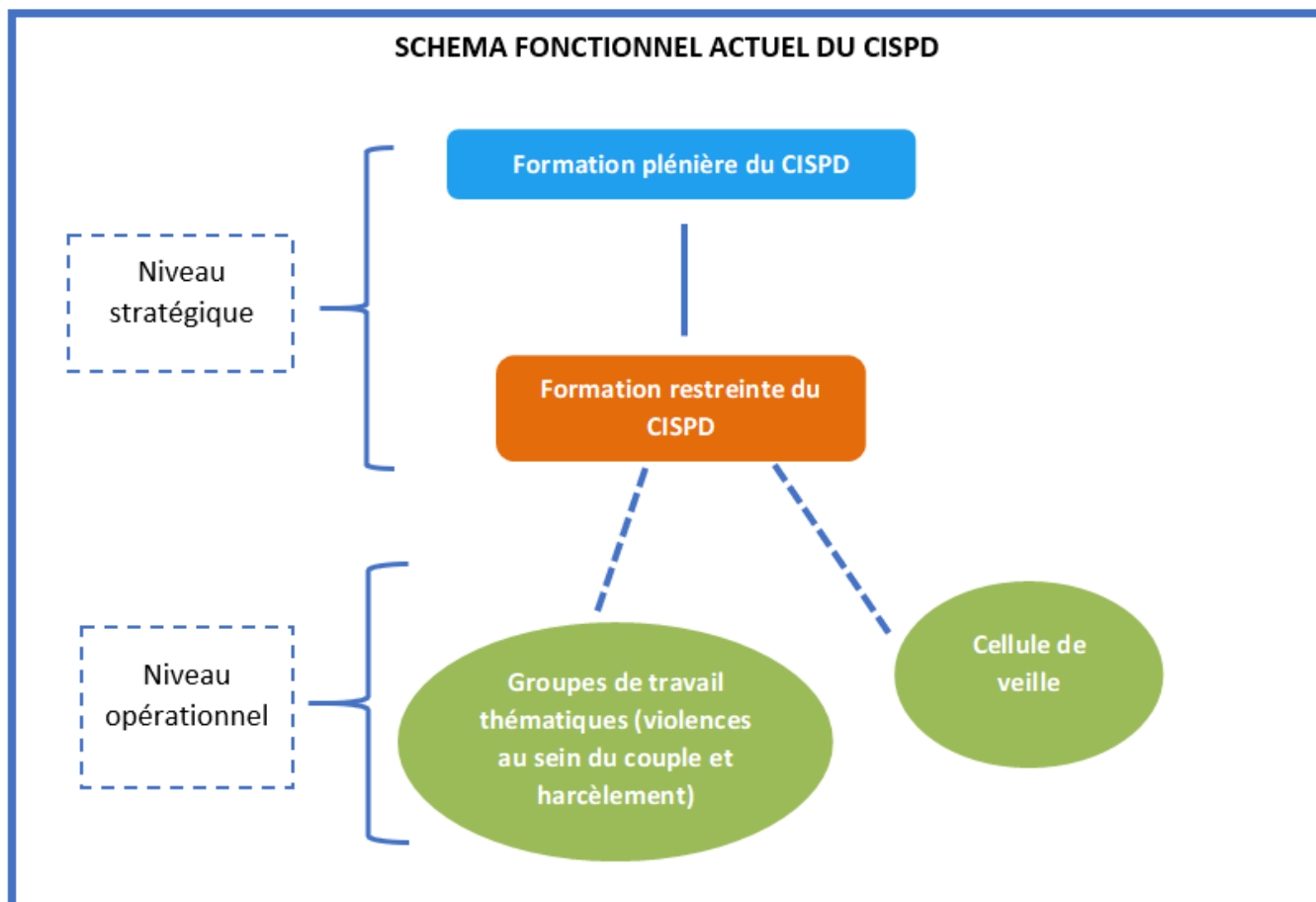
Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) a été créé en 2003 et s'étendait sur 5 communes : Blaye les Mines, Carmaux, Le Garric, Rosières et Saint Benoît de Carmaux. Suite à la fusion des 2 intercommunalités le CISPD a été élargi à l'ensemble des communes de l'intercommunalité du Ségala Carmausin.

Les instances opérationnelles du CISPD, comme la cellule de veille, la formation restreinte et les groupes de travail, permettent aux partenaires locaux (acteurs sociaux-éducatifs, forces de Police, Justice) de se réunir pour réfléchir et agir autour des situations individuelles et des phénomènes de délinquance. Depuis 10 ans, une véritable dynamique de travail partenarial est en place sur le territoire et se réunit au besoin.

Suite au renouvellement de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au mois d'avril 2020, la Communauté de Communes a lancé un diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance afin d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, feuille de route à moyen terme des actions du CISPD.

Ce diagnostic a été soutenu financièrement par le FIPD et techniquement par Ressources et Territoires. Ce travail a abouti fin 2020 au Plan d'action de la stratégie locale de prévention de la délinquance 2021-2024.

SCHEMA FONCTIONNEL ACTUEL DU CISPD



La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique signée avec la CAF du Tarn qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire :

- **Partagé sur les champs d'interventions communs :** petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale et optionnellement accès aux droits et inclusion numérique, logement et habitat,
- **Adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants** (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
- **Pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires :** vers l'action publique sociale de demain...

Dans ce cadre, des objectifs stratégiques ont été définis pour la période 2024-2027. Ils se déclineront sous la forme d'actions concrètes concernant notamment les familles du QPV.



Les fonds pour l'investissement : le fonds Vert et les fonds Européens

Effectif depuis janvier 2023, le fonds Vert est un dispositif d'aide à l'investissement pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. Les projets concernant le QPV devront représenter au moins 15 % des crédits du fonds vert en 2024.

Les nouveaux programmes européens pour la période 2021-2027 et notamment le FSE/FEDER donnent une priorité aux habitants des QPV soit en traitant directement des actions au bénéfice des habitants (formation/inclusion/emploi) soit par l'aide à des équipements structurants situés dans les quartiers.

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine...).



LES PARTICULARITÉS

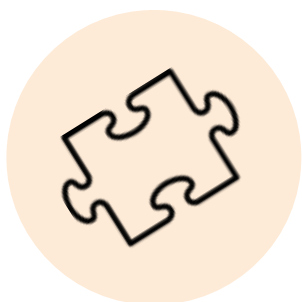
du quartier QPV



1 776 HABITANTS

Près d'1 habitant sur 5 de Carmaux vit en Quartier Prioritaire

Source : Insee, Recensement de la Population 2018



UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE PERSONNES MODESTES

42% d'habitants sous le seuil de pauvreté
16 % sur le territoire de l'intercommunalité

1 170€ de niveau de vie médian en QPV
1 620 € sur le territoire de l'intercommunalité

23% des revenus issus des prestations sociales et
37 % de l'activité (dont indemnités chômage)

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019

36% seulement de taux d'emploi
61 % sur le territoire de l'intercommunalité

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

UNE TYPOLOGIE SINGULIÈRE

53% de familles monoparentales (parmi les familles)
contre 32 % sur le territoire de l'intercommunalité

Source : CAF, BCA 1221

38% des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
21% sur le territoire de l'intercommunalité

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

12% d'étrangers
4 % sur le territoire de l'intercommunalité

63% de personnes vivant seules
37 % sur le territoire de l'intercommunalité

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

UN CADRE DE VIE SPÉCIFIQUE

87% habitent en appartement
17 % sur le territoire de l'intercommunalité (890 logements sociaux)

10% de propriétaires
70 % sur le territoire de l'intercommunalité

+2/3 logements réalisés
avant 1970

40% des habitants résident depuis moins de 4 ans dans leur logement

Source : Insee, Recensement de la Population 2019



LE QUARTIER QPV

et ses équipements de proximité

L'action de la Politique de la Ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants et notamment à travers l'usage des équipements de proximité qu'ils pourraient fréquenter : établissements scolaires, garde d'enfants services publics, équipements sportifs ou culturels, zones d'activités et d'emploi, réseaux de transport...

Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires pourront également s'appuyer sur les infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu.

Le QPV de Carmaux a un bon taux d'équipements au sein de périmètre ou à proximité immédiate.

LA CARTE DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS



Source : SIG de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT



3. *Orientations prioritaires*

- | UN QUARTIER FAVORISANT L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES
- | UN QUARTIER FAVORABLE POUR L'EMPLOI
- | UN QUARTIER FAVORISANT LE BIEN VIVRE
- | UN QUARTIER SÛR ET TRANQUILLE
- | UN QUARTIER FAVORISANT LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

du contrat de ville



Un quartier favorisant l'émancipation des enfants et des familles

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - PARENTALITÉ - EDUCATION - CITOYENNETÉ

QUELQUES DONNÉES

53% de familles monoparentales
32 % sur le territoire de l'intercommunalité

327 enfants de 0 à 17 ans
Source : CAF, BCA 1221

39% des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi
Source : Insee, Recensement de la Population 2018

74% des élèves inscrits dans une formation
professionnelle sont issus d'un milieu
défavorisé. *Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp,
année scolaire 2020-2021*

3 établissements scolaires : 1 collège, 1 école
maternelle et 1 école primaire en QPV

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Favoriser le parcours éducatif
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Favoriser le bien vivre des enfants et des jeunes



L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative avec comme objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en matière d'orientation.

Les principales difficultés d'apprentissage repérées sont le manque de maîtrise des savoirs de base et notamment la maîtrise de la langue et ou le manque de vocabulaire.

Le mal-être vécu au domicile se répercute sur le comportement à l'école tant chez les enfants que chez les jeunes. Certains enfants/jeunes connaissent des difficultés voire des ruptures dans leur parcours qui peuvent les inscrire dans des spirales d'échec voire dans un processus de décrochage scolaire.

Certains parents rencontrent des difficultés avec le milieu scolaire. Les fonctionnements institutionnels et administratifs peuvent apparaître complexes. On peut aussi mentionner, les différences de valeurs éducatives entre les parents et l'Education Nationale ou la mauvaise maîtrise de la langue. Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Assurer ce rôle tout en faisant face à un quotidien difficile peut s'avérer compliqué pour certains. Certains parents peuvent se sentir démunis face aux différentes problématiques qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants (poser un cadre éducatif, alimentation, sommeil, écrans, devoirs, etc.).

Il est constaté une baisse de la pratique d'activité sportive au fur et à mesure que les enfants grandissent. On note qu'une partie de la population rencontre des difficultés d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous (ex : centre culturel, le cinéma, la médiathèque, centre social).

Les jeunes se regroupent sur l'espace public ou privé et ne vont pas naturellement vers les structures et/ou activités. Le travail de médiation est nécessaire pour les amener à participer aux activités et projets développés par les structures jeunesse et devenir des citoyens. La prévention spécialisée qui sera mise en place par le Département dès l'année 2024 aura pour mission principale de mener un travail éducatif pour soutenir l'autonomie des adolescents et leurs possibilités de tenir leur place dans la société.

En parallèle, de nombreux freins sont identifiés, notamment culturels et financiers, qui reposent souvent sur des représentations. Les activités, spectacles, sorties, séjours sont souvent considérés comme trop coûteux au regard des priorités. Les dispositifs financiers (réductions, bons CAF, bons vacances...) pour favoriser l'accès sont souvent méconnus des personnes et parfois des professionnels eux-mêmes.

Favoriser le parcours éducatif

Faciliter le lien école-famille

Pour permettre aux parents d'accompagner la scolarité de leurs enfants et faciliter le lien entre les familles et les enseignants, il convient de mettre en place des actions spécifiques à destination des parents pour expliquer les outils et les codes de l'école (ENT, attendus...).

Faciliter la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité

Hors dispositifs mis en œuvre en interne par l'Education Nationale et celui proposé par le dispositif PRE (uniquement pour les enfants suivis par le dispositif), il n'y a plus d'actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité sur le territoire dont le QPV.

Pourtant, les demandes de parents pour du soutien dans l'aide aux devoirs de leur enfant sont récurrentes.

Agir sur la continuité éducative entre l'école, le collège et le lycée

Le passage du CM2 à la 6^e et de la 3^e au Lycée (fin d'accompagnement PRE) n'est pas un simple changement de classe. L'enfant qui change d'établissement doit s'adapter à plusieurs évolutions : un nouvel emploi du temps, des interlocuteurs plus nombreux, des méthodes de travail différentes. Les enfants les plus en difficultés peuvent se trouver déstabilisés par ces évolutions.

Limiter le décrochage scolaire



Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible face aux premiers symptômes du processus de décrochage (repli sur soi, dévalorisation de soi, absentéisme, désintérêt pour les cours, baisse des résultats scolaires, redoublement mal vécu, etc.) et également de faciliter la remobilisation des jeunes ayant quitté le système scolaire. Il s'agira de mener des actions pour raccrocher les jeunes ayant quitté le système scolaire vers une reprise d'études et/ou une insertion professionnelle.

Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap et des enfants à besoins particuliers dès le plus jeune âge

Les actions portées dans le cadre de la CTG devront permettre de faciliter le recours à un accueil collectif et soutenir les professionnels dans l'accompagnement des familles et des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins particuliers : (formation des professionnels, à destination des assistantes maternelles et des équipes des EAJE, ALSH, ALAE et lever les freins psychologiques, faciliter l'interconnaissance et l'orientation des familles, renforcer les partenariats avec les acteurs du handicap pour faciliter le parcours d'accueil.

Soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Accompagner à la parentalité numérique

Face au déploiement des écrans, des outils numériques et des réseaux sociaux au sein des familles, les parents doivent trouver de nouveaux codes pour protéger leur(s) enfant(s), les guider et les aider à bien grandir dans la société numérique.

Au regard des enjeux de santé publique et de prévention, sans en bannir l'usage, ni en diaboliser l'utilisation, il est intéressant de continuer à accompagner les parents et à les informer pour un usage raisonné et éclairé des écrans auprès de leur enfant.

Permettre aux parents d'être acteurs de la parentalité

Il s'agira de permettre aux parents d'acquérir de nouvelles compétences et de contribuer au renforcement de la relation parents - enfants, de permettre l'échange et la rencontre entre les parents et renforcer leur confiance en eux.

Les actions permettront de faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux services. Les actions d'aller vers se poursuivront comme la délocalisation du centre social vers la sortie des écoles en partenariat avec les autres acteurs du territoire.



Favoriser le bien vivre des enfants et des jeunes

Garantir et promouvoir l'accessibilité aux loisirs, aux sports et à la culture pour tous

Il existe un grand nombre d'infrastructures et d'associations sportives et culturelles sur le territoire. On note qu'une partie de la population rencontre des difficultés d'appropriation de lieux pourtant ouverts à tous (exemple : centre culturel, cinéma, médiathèque, centre social). Il s'agira de mener des actions de partenariats de médiation, de communication et d'accompagnement sur ces lieux ainsi que de proposer de nouvelles offres adaptées.

Accompagner les initiatives des jeunes

Les acteurs du champ éducatif et social constatent une généralisation des difficultés de relation à l'autre chez les enfants et les jeunes. Il s'agira donc d'encourager la pratique d'activités citoyennes chez les plus jeunes pour permettre de faire évoluer les regards sur leur entourage et leur environnement.

Accompagner la pratique du numérique auprès des enfants et des jeunes

Il s'agit d'informer et de former les enfants, les jeunes et la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, etc.) sur l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux. La prévention auprès des jeunes est un moyen de lutter contre le cyber-harcèlement.



FOCUS ACTION

La CaSa au plus près des parents

Le centre social la CaSa se déplace avec son camion jaune devant l'école Jean Moulin à Carmaux de 8h à 9h30 une fois par mois. Ce temps appelé "Papotes entre parents" est un espace d'accueil inconditionnel, convivial autour d'un café/thé. Ce moment permet aux parents qui déposent leurs enfants à l'école maternelle et primaire d'échanger entre eux et avec les animatrices de la CaSa, d'avoir de l'information sur la parentalité, les services, les droits, les loisirs, les soins, prévention des violences..., d'avoir des réponses à leurs questions, de rencontrer d'autres parents et donc de créer du lien social mais aussi d'être accompagnés dans leurs projets d'intérêt collectif et/ou général.

C'est un espace de veille sociale qui permet de repérer des parents en situation de fragilité par rapport à leur parentalité et de leur proposer des orientations adéquates ou de faire des passerelles avec les espaces de répit du centre social ou autres actions à destination des parents de la programmation de la CaSa. L'ensemble des partenaires institutionnels ou associatifs sont associés et peuvent participer à ce moment.



PRINCIPAUX PARTENAIRES : Etat (Education Nationale & ARS) - CAF - Région Occitanie - Département du Tarn - Mairie de Carmaux - Associations - CIAS (PRE/Centre Social) - 3CS



Un quartier favorable pour l'emploi

EMPLOI - INSERTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUELQUES DONNÉES

36% de taux d'emploi seulement

12 % d'étrangers

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

339 demandeurs d'emploi sur le QPV
Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

244 bénéficiaires du RSA
133 femmes et 111 hommes

Source : Département du Tarn au 31/12/2023

65% des demandeurs d'emploi ont un CAP-BEP et moins

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

21% des demandeurs d'emploi sont sans diplômes

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi 09/2023

76% des entreprises sont sans salariés
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements⁴ (Sirene) au 31/12/2020

40% des ménages sans véhicules
Source : Insee, Recensement de la Population 2019

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Agir sur les freins liés à l'emploi
- Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes
- Agir pour le développement économique en faveur du quartier



La nécessité de travailler davantage les questions d'emploi et d'accompagnement de l'entrepreneuriat est apparue fortement au cours de l'évaluation finale des contrats de ville du Tarn.

De nombreux dispositifs d'accompagnement en matière d'emploi et d'entrepreneuriat existent mais il persiste une méconnaissance de cette offre par les principaux intéressés (habitants, entreprises).

Il s'agira de tisser les passerelles, de mieux communiquer sur l'existant, et de développer des actions expérimentales. Pour répondre à cet objectif, seront travaillés les freins liés à la démarche d'insertion professionnelle et notamment pour les plus fragiles et les jeunes. Un renforcement du partenariat avec le monde des entreprises et de l'économie devra être engagé avec pour ambition de faciliter l'interconnaissance des besoins des entreprises tout en utilisant les ressources vives du territoire et ses possibilités.



Agir sur les freins liés à l'emploi

Favoriser

l'apprentissage de la langue française

Sur le territoire, l'ensemble des acteurs constatent qu'une part de la population ne maîtrise pas la langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion professionnelle mais aussi plus généralement à la constitution du lien social et à l'intégration dans son environnement. Il s'agit de soutenir et développer des actions permettant une amélioration des compétences linguistiques, facilitant ainsi l'accès à l'emploi ainsi que la constitution du lien social, et plus généralement les compétences parentales notamment pour ce qui concerne le suivi de la scolarité des enfants.

Renforcer la maîtrise des savoirs de base

Les dispositifs de formation existent, même s'ils ne se situent pas tous sur le territoire, et les acteurs de l'emploi y ont recours. Malheureusement, l'accès à ces formations nécessite un minimum de savoirs de base. Or, l'absence de formation sur les savoirs de base est largement constatée alors que les besoins sont importants. Il s'agira de créer des partenariats favorisant la mise en place de dispositifs de formation existant sur le territoire en fonction des besoins des habitants.

Soutenir la mobilité

La problématique rencontrée sur notre territoire réside aussi bien à l'accès physique aux transports qu'aux représentations. En effet, il s'avère nécessaire pour une certaine partie de la population d'être accompagnée pour travailler sur la peur, le changement de repères pour accepter le déplacement. Ce constat est plus accentué sur le public senior et féminin. L'aide à la mobilité par l'accompagnement au passage du permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule ou

la location temporaire était porté par l'action Plateforme d'Accompagnement à l'Emploi du CIAS mais a dû être arrêté suite au désengagement des Fonds Européens (FSE). Il sera engagé un travail pour remettre en place ce type d'actions.

Agir sur les freins liés à la santé physique et psychique

Il existe sur notre territoire une vraie problématique autour de l'estime de soi : avant toute formation professionnelle et/ou retour à l'emploi, il est important de travailler sur la confiance en soi, sur l'image de soi, sur les relations aux autres afin d'envisager un parcours professionnel. La motivation de l'individu passe également par l'estime de soi.

Différentes problématiques de santé ont été mises en avant comme freins à l'emploi : la santé mentale et les souffrances psychosociales ont été largement évoquées mais également des difficultés autour de l'hygiène de vie et des addictions.

Favoriser l'accueil des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle

Selon les partenaires du territoire acteurs de l'accompagnement vers l'emploi, il ressort : «qu'il est difficile de trouver une place en crèche ou chez une assistante maternelle pour certains des bénéficiaires accompagnés mais également pour les personnes dont une orientation sociale est faite. Ce frein engendre souvent une mise à distance de la possibilité d'insertion professionnelle. La plupart du temps le parent attend l'entrée à l'école pour commencer une recherche active».

Afin de favoriser le retour vers l'emploi et accompagner il s'agira impulser une dynamique partenariale visant à lever les freins et contribuer à réduire les inégalités comme, la création de places AVIP en crèche.

Ouvrir le champ des possibles des plus jeunes



Développer des actions d'orientations scolaires ou professionnelles

Une majorité des jeunes de 16 à 25 ans n'étant ni en formation ni en emploi, les dispositifs de soutien à l'orientation doivent être déployés dès le plus jeune âge (3^e) en facilitant notamment l'accès aux stages en entreprises et en accompagnant à la réflexion. Le recours au pré-apprentissage est également un bon levier pour in fine voir son parcours professionnel se dessiner et évoluer vers l'apprentissage ou des formations.

Mieux comprendre les enjeux de l'insertion des jeunes et apporter des réponses adaptées

L'insertion sociale et professionnelle est le but ultime à atteindre pour chacun d'entre nous. Avoir un toit, un travail, un réseau personnel, se construire en tant que citoyen etc.

Cependant, les chances de réussite divergent en fonction de sa situation ou de son milieu. Les dispositifs mis en place pour accompagner les jeunes sont parfois difficilement appropriés par ce public qui évolue sans cesse et rapidement.

Il s'agira d'approfondir la connaissance de ce public, de mener une réflexion collective, pour définir et expérimenter des actions innovantes en direction de la jeunesse et notamment celles des quartiers prioritaires.

Un travail « d'aller vers innovant » devra être mis en place afin de toucher au plus près les « invisibles ». Il est nécessaire d'inventer de nouvelles formes d'intervention et notamment en se rapprochant des actions déjà présentes sur le terrain.

Agir pour le développement économique en faveur du quartier



Soutenir et accompagner la création et la reprise d'entreprise

Les études récentes sur l'entrepreneuriat en QPV démontrent un dynamisme entrepreneurial avec davantage de porteurs de projets dans les QPV que dans l'ensemble du pays mais pour autant un niveau de concrétisation et de création d'activités réel et de pérennisation qui demeure relativement faible en raison de plusieurs facteurs : maîtrise de la langue, des codes administratifs et culturels, des ressources financières fragiles, un manque de compétences et d'expériences pour créer/reprendre une entreprise, un manque de réseau et de connaissance de l'écosystème lié à l'entrepreneuriat, etc.

Il s'agira de sensibiliser à l'entrepreneuriat, faciliter l'émergence de projets auprès des habitants du QPV et participer au développement d'activités économiques en allant au plus près des porteurs de projets avec une approche moins institutionnelle qu'habituellement.

Favoriser le développement des expériences de mises en situation professionnelle au profit des quartiers et de leurs habitants

La mise en situation professionnelle permet aux adultes en parcours d'insertion de se confronter au monde du travail, ses codes et ses exigences. Les chantiers d'insertion ou les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion sont également un véritable outil d'insertion, tout comme les clauses sociales qui sont à développer.

Il s'agira par exemple d'utiliser les outils de l'insertion professionnelle au service de l'amélioration du cadre de vie du QPV et/ou en faveur de ses habitants.

Lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès à l'emploi

La discrimination sur le marché du travail est une réalité pour les habitants des QPV. Un employeur peut discriminer des personnes car elles lui déplaisent, ou parce qu'il pense qu'elles sont moins productives. Avec l'aide des acteurs de l'emploi tel que le « club des entreprises s'engage » un travail pourra être engagé pour « faire tomber » les représentations des employeurs vis-à-vis des habitants des QPV en favorisant la rencontre directe et les immersions en entreprises.

Des actions de parrainages pour accompagner les habitants dans leur candidature de telle sorte qu'elle réponde aux attendus des recruteurs seront développées ainsi que des événements (de type rencontres sportives) rapprochant les recruteurs et les demandeurs d'emploi (notamment les jeunes) dans un cadre différent.

Développer des événements pour l'emploi

Il existe un différentiel entre le besoin des entreprises locales et la représentation des publics. L'organisation de rencontres employeurs-employés sont généralement organisées en dehors du territoire de proximité. Il s'agira de développer ce type d'événements tout en expérimentant divers formats (forum, cafés rencontres, job dating) et en associant largement les acteurs locaux (associations, bailleurs sociaux ...) tout en évitant des formats trop institutionnels et en allant dans les QPV.

FOCUS ACTION

Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi

L'action propose à deux groupes de 8 personnes par an des temps accompagnements pour lutter contre le phénomène de repli sur soi. L'action repose sur une alternance de temps collectifs et de temps individuels, sur les champs de l'image, sur l'expression et la communication, sur l'appréhension de l'environnement de l'insertion professionnelle, et sur la redynamisation physique. Des temps sur l'image et la présentation avec une esthéticienne, coiffeuse, conseillère en image, des temps sur l'expression et la communication par une coach professionnelle (de formation assistante sociale), des temps sur l'appréhension de l'environnement de l'insertion professionnelle par une coach professionnelle (chargée d'insertion professionnelle de formation) et enfin des temps sur l'activité physique par un professionnel sport et santé du CDOS.



PRINCIPAUX PARTENAIRES : Etat (DDETSCPP) - Région Occitanie - Département du Tarn - CDOS - France travail - Mission Jeunes - Cap emploi - CCI du Tarn - CMA du Tarn - Associations - Mairie de Carmaux - 3CS - CIAS



Un quartier favorisant le bien vivre

HABITAT - CADRE DE VIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ACCÈS AUX DROITS

QUELQUES DONNÉES

1970 Plus de 2 logements sur 3 réalisés avant 1970

56% de logements de 3 pièces et moins

86% de logement en appartement et 75 % de logements sociaux

10% de propriétaires

40% des habitants résident depuis moins de 4 ans : taux de rotation annuel entre 8% et 10 %

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Maintenir le lien social et le mieux vivre ensemble
- Favoriser l'accès aux droits et aux services
- Participer à la transition écologique

L'habitat sur le Carmausin est composé en majorité de maisons, par contre sur le périmètre du QPV, les logements sont à 87% de l'habitat collectif et le logement social y est majoritaire (75%).

Le nombre de propriétaires sur le QPV est très faible par rapport au reste du territoire (seulement 10 %). Les deux tiers du bâti sur la zone QPV ont été construits avant 1970, soit avant les premières réglementations thermiques, ce qui renvoie aux problématiques de précarité énergétique rencontrées aujourd'hui. Certains habitats sont dégradés et n'offrent pas des conditions de vie acceptable.

La Commune de Carmaux s'est engagée dans le dispositif « permis de louer » visant à garantir que les logements mis en location par les propriétaires privés répondent à des critères de sécurité et de décence. Même si le QPV est majoritairement composé de logements sociaux, les zones rassemblant le plus de logements gérés par des bailleurs privés sont incluses dans le périmètre « permis de louer ».

Une partie de la population habitant le QPV y réside depuis de nombreuses années, à contrario une partie de la population est en renouvellement fréquent. Le lien entre ces deux populations est parfois complexe à mettre œuvre. Le QPV de Carmaux a un environnement assez favorable avec de nombreux espaces verts. Cependant ces lieux ne sont pas investis par les habitants.

Le territoire de Carmaux offre des équipements et des services publics assez nombreux en proximité immédiate du Quartier. Il persiste tout de même des difficultés d'accès à ces services, soit par méconnaissance, soit par manque de compétences psychosociales. De plus la dématérialisation des services publics peut éloigner certaines personnes à leur accès aux droits.





Améliorer le cadre de vie des habitants

Améliorer l'habitat

Il sera nécessaire de poursuivre la réhabilitation des logements privés avec les propriétaires.

L'OPAH mené de 2015 à 2019 a mis en lumière un parc très ancien avec des nécessités de mises aux normes et de travaux d'amélioration énergétique, une forte proportion de logements dans un état dégradé, un grand nombre de maisons individuelles à étages et une population âgée. L'opération a permis d'adapter ces logements à ces populations.

Une seconde OPAH sera mise en œuvre sur le territoire lors des prochaines années. L'opération visera à aider à l'amélioration des logements privés sur le territoire intercommunal et notamment sur le quartier politique ville largement concerné par ces problématiques.

Les projets de rénovation qui seront soutenus concernent principalement :

- Les travaux visant à effectuer des économies d'énergie,
- Les travaux favorisant l'adaptation à la vieillesse et au handicap,
- Les travaux permettant de remettre en état des logements insalubres ou très dégradés.

Au-delà de l'OPAH il s'agira d'informer les propriétaires sur les dispositifs nationaux en vigueur (Ma prime rénov...).

Agir de façon partenariale pour garantir une qualité de vie aux habitants

Mettre en œuvre une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

L'amélioration du cadre de vie d'un quartier nécessite l'intervention de nombreux professionnels aux missions variées : gardien d'immeuble, services techniques municipaux, locataires... Une mise en œuvre coordonnée et cohérente de ces interventions est indispensable à l'efficacité de chacune.

Les espaces extérieurs du parc social appartiennent pour une part à la ville de Carmaux et pour une autre part aux bailleurs sociaux, ce qui nécessite une coopération organisée entre les deux parties dès qu'il s'agit d'entretien de ces espaces.

Poursuivre les travaux d'amélioration du parc social

Dans le cadre de la gestion de leur parc immobilier, les bailleurs sociaux entretiennent et améliorent les logements à travers des travaux, des aménagements, voire la construction de nouveaux logements. Plusieurs actions d'amélioration des logements seront mises en œuvre par les bailleurs sociaux :

- La limitation des dépenses énergétiques à travers différents types de travaux,
- Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (espaces communs, information...),
- L'amélioration du cadre de vie par les aménagements extérieurs.



Par ailleurs, le cadre de vie sur certains quartiers se dégrade : incivilités, non-respect des espaces communs, situations individuelles inquiétantes...

Afin de favoriser un meilleur cadre de vie, il est nécessaire d'organiser l'articulation entre les différents services pour repérer et traiter les éventuels dysfonctionnements techniques, de tranquillité publique, sociaux... impactant le cadre de vie. Le diagnostic en marchant sera utilisé dans le cadre de la GUSP pour évaluer les besoins et les problèmes d'un quartier en se déplaçant physiquement dans celui-ci.



Maintenir le lien social et le mieux vivre ensemble

Développer l'animation sociale en faveur des quartiers

Les acteurs sociaux, les associations d'habitants, conseil citoyens et associations locales constatent que peu de liens se créent entre les habitants. En parallèle, les relations sont de plus en plus conflictuelles (troubles de voisinage, incivilités) et l'arrivée de nouvelles populations peut parfois engendrer des conflits. Les dynamiques entre les habitants sont rares, entraînant ainsi le délitement du lien social et des difficultés à vivre ensemble.

Afin de favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants, des actions de proximité au sein des quartiers seront développées.

Développer une médiation de proximité dans les quartiers

De l'avis de l'ensemble des acteurs locaux, la mobilisation des habitants et de plus en plus difficile avec un isolement grandissant (peur de l'extérieur, usage des écrans amplifié, écart entre les attentes de la population vivant sur le quartier).

Favoriser l'accès aux droits et aux services

Fracture numérique

La fracture numérique peut avoir des conséquences importantes sur l'inclusion sociale, l'accès à l'information, l'éducation, l'emploi et la participation citoyenne. Les personnes qui sont exclues numériquement peuvent se retrouver désavantagées dans de nombreux aspects de la vie quotidienne, ce qui renforce les inégalités existantes.

Pour réduire la fracture numérique, il est essentiel de mettre en place des initiatives visant à fournir un accès équitable aux TIC, à développer les compétences numériques, à rendre les services en ligne plus accessibles et à sensibiliser à l'importance de la participation numérique.

Les actions d'aller vers devront être poursuivies et notamment par la création d'une médiation de proximité pour recueillir les besoins au plus près des habitants, développer une interconnaissance et recréer une dynamique de quartier.

Faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants

La qualité de l'accueil réservé aux nouveaux arrivants est essentielle puisqu'elle va faciliter l'installation et l'intégration de nouveaux habitants dans la vie locale.

L'arrivée de nouvelles populations peut parfois engendrer des conflits au sein de l'habitat collectif. En parallèle, on peut noter beaucoup d'installations de courte durée sur le QPV et l'arrivée régulière de nouvelles populations. Peu de liens se créent entre les nouveaux arrivants et les anciens. Les associations d'habitants n'arrivent pas à mobiliser ces nouveaux habitants.

La mise en œuvre d'actions autour de l'accueil des nouveaux arrivants permettrait une première connaissance de son environnement afin de s'approprier son cadre de vie.



Services au plus près des habitants

L'accès aux services publics pour les habitants des QPV est essentiel au regard des profils socio-économiques spécifiques. Les services publics jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités et dans la promotion de l'inclusion sociale.

France Services offre une large gamme de services, tels que l'aide aux actes administratifs, l'accompagnement dans les démarches en ligne, l'information sur les droits sociaux, l'orientation vers les services appropriés, permanences d'accès aux droits et bien d'autres encore. L'objectif est de simplifier les démarches administratives et de rendre les services publics plus accessibles à tous. Des actions d'informations et d'aller vers pourront être mis en place.

Participer à la transition écologique



Sensibiliser les habitants à la maîtrise des charges énergétiques

La mauvaise qualité thermique du bâti, additionnée à l'augmentation du coût de l'énergie, frappe plus particulièrement les ménages plus vulnérables, ayant des difficultés à chauffer leur logement et parfois obligés d'y renoncer. Or, la majorité du bâti présent sur la zone prioritaire a été construit avant les années 70, soit avant les premières réglementations thermiques.

La mise en œuvre d'ateliers collectifs et/ou d'accompagnements individualisés à destination des habitants, de partenariats visant la réduction des dépenses énergétiques afin de diminuer les charges des ménages en mêlant des approches préventives et curatives. Ces actions seront réalisées dans un cadre partenarial, bailleurs sociaux/ collectivités/ associations d'habitants/Services civiques...

Renaturation et création d'espaces de vie

Les quartiers de Carmaux sont pour la plupart assez bien favorisés par leur environnement avec des espaces végétalisés assez importants. Certaines améliorations sont encore à poursuivre et notamment en ce qui concerne la création d'îlots de fraîcheurs avec la création de lieux ombragés et permettant le lien social.

La mise en place d'équipements d'espaces de loisirs est à poursuivre et notamment pour les jeunes. (Jardins partagés, zones de rassemblement, équipements ludiques, zones de jeux, aire de loisirs...)

FOCUS ACTION

Chez les Voisinzines « Cavaluna »

Il s'agit de stimuler l'exercice de la citoyenneté, promouvoir l'égalité homme/femme à travers la réflexion sur une thématique sociétale et par la prise de parole publique par le biais d'une œuvre artistique.

L'action se déploie généralement sous deux formes :

- Intervention dans l'espace public au travers de rencontres au pied d'immeuble, de présences sur le marché de Carmaux et sur certains villages de l'intercommunalité. Cette action est reconduite annuellement. Ces interventions favorisent la rencontre et l'interaction entre habitants d'âges et milieux différents autour de thématiques sensibilisant à l'égalité homme/femme.
- Des ateliers d'accompagnement autour de la transmission entre générations, la déconstruction des stéréotypes sexistes. La création artistique est utilisée comme outil d'expression.

Chaque année, l'association se questionne sur la méthodologie à adopter et le public cible le plus pertinent.



A titre d'exemple, en 2023, des ateliers hebdomadaires se sont déroulés autour d'un groupe de femmes pour témoigner, partager, échanger autour de différentes thématiques : parentalité, travail et violences. Autour de l'expression "j'ai envie", celles-ci ont réalisé des textes, ont travaillé la mise en voix pour arriver à construire des séquences montées et habillées en une bulle sonore. Celle-ci a été présentée aux habitants qui ont pu à leur tour réagir et laisser une trace écrite de leur expression spontanée autour de ces thématiques.

PRINCIPAUX PARTENAIRES : Etat (DDETSCPP) - Région Occitanie - Département du Tarn - Police Nationale - Bailleurs sociaux - Associations - CPAM du Tarn - Mairie de Carmaux - 3CS - CIAS



Tarn



Un quartier sûr et tranquille

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - LAÏCITÉ

QUELQUES DONNÉES

Chiffres 2023 - Sources : partenaires

- ASSOCIATION JUDICIAIRE DU TARN

Permanence qui s'adresse à toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale, avec ou sans dépôt de plainte et résidant sur la 3CS.

2023 20 permanences - 23 personnes accueillies (19 femmes et 4 hommes) : 22 atteintes aux personnes, 1 accident de circulation. 17 en zone police (les autres gendarmeries)

- PJJ

2023 7 suivis au pénal sur Carmaux
2 suivis au civil

- EJC - Prévention spécialisée :

2023 Environ 150 jeunes suivis par an

- CIDFF

> Pour toute personne souhaitant des informations juridiques (spécialisation droit de la famille)

> Pour toute personne victime d'une infraction à caractère sexiste ou sexuelle

2023 42 personnes reçues : 37 femmes, 4 hommes et 1 professionnel
soit 64 entretiens juridiques + 17 personnes habitant sur Carmaux et alentours reçues au CIDFF Albi

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Mobiliser le territoire pour prévenir la délinquance
- Rendre le quartier plus sûr
- Préserver la tranquillité publique



La Prévention de la délinquance est une politique publique à part entière, qui a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne.

Elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice (CIPDR, 2013). On distingue traditionnellement 3 grandes formes de prévention :

- la prévention primaire qui agit dans la mesure du possible, sur les nombreux facteurs socio-économiques (éducation, scolarité, emploi, logement, loisirs, etc.) qui peuvent conduire à des trajectoires délinquantes.
- la prévention secondaire qui dirige son action vers des populations qui présentent un risque particulier de délinquance.
- la prévention tertiaire, qui consiste en la prévention de la récidive dont les actions concernent une population anciennement délinquante.

S'agissant des jeunes, d'une manière globale, un rajeunissement des délinquants est observable sur notre territoire. La délinquance touche de plus en plus des jeunes de 12 à 15 ans tandis qu'il y a quelque temps, celle-ci concernait plutôt des jeunes de 16 à 20 ans.



Mobiliser le territoire pour prévenir la délinquance

Animer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et notamment sa cellule de veille

C'est au sein du CISPD et de ses instances gouvernementales stratégiques et opérationnelles que le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce.

Les instances opérationnelles du CISPD comme la formation restreinte, les groupes de travail thématiques et la cellule de veille permettent aux acteurs locaux (acteurs sociaux-éducatifs, forces de Police et de Gendarmerie, Justice) de se réunir pour réfléchir et agir autour de situations individuelles et des phénomènes de délinquance.

Une véritable dynamique de travail partenarial est en place sur le territoire et se réunit régulièrement.

La cellule de veille, plus spécifiquement, agit dans les champs de la prévention primaire et secondaire en matière de délinquance. C'est un lieu d'échanges et de concertation autour d'études de situations individuelles ou collectives afin d'apporter une réponse concrète à la situation étudiée.

Ce lieu permet aux membres du groupe de signaler les situations individuelles ou collectives inquiétantes, difficiles, au regard du risque de délinquance dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une ou plusieurs institutions concernées.

Soutenir les actions de prévention

Les actions de prévention sur les comportements à risques : usage de substances psychoactives licites ou illicites, violence, comportements dangereux sur la route, comportements sexuels à risque, sont existantes sur le territoire et doivent être renforcées.

Il s'agira de poursuivre les actions individuelles et collectives de prévention socio-éducatives auprès des jeunes en situation de fragilité et notamment en soutenant le développement d'éducateurs de proximité et des éducateurs spécialisés.

L'accès au droit et l'aide aux victimes

Les professionnels relèvent une véritable banalisation de la violence. La violence intrafamiliale peut être quotidienne, aussi bien verbale que physique. Les échanges intrafamiliaux peuvent s'avérer violents. Ils n'ont pas lieu uniquement dans la sphère privée puisque les professionnels le remarquent sur leurs actions et lors de leurs entretiens.

Il s'agira de : favoriser les actions de proximité visant l'accès au droit et l'aide aux victimes et de développer le partenariat local facilitant l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple, mettre en place des actions de prévention primaire autour des droits de la personne, intégrité, consentement, égalité filles/garçons... auprès des jeunes du territoire et enfin d'améliorer la communication sur les dispositifs de prise en charge existants.

Rendre le quartier plus sûr

Mettre en place des outils d'aide à la diminution de la délinquance et des incivilités

Les incivilités touchent autant le patrimoine public que privé et ont été identifiés dans un état des lieux mené par les services municipaux en étroite collaboration avec le commissariat de Police Nationale : dépôts sauvages, dégradations diverses (meublier urbain, aires de jeux, bâtiments publics sportifs et culturels), rodéos urbains, nuisances sonores, trafics etc).

Le projet de développement urbain doit conduire à anticiper les évolutions futures en déployant un système de vidéo-protection.



Préserver la tranquillité publique



Le territoire est relativement calme en matière de tranquillité publique

Quelques regroupements causent du tapage nocturne et des dépôts de déchets, plutôt pendant les vacances scolaires, le week-end et en soirées, aux beaux jours.

Les professionnels ont pu repérer des lieux où les regroupements sont plus fréquents sur la ville de Carmaux : la cité du Cérou, la place du marché en centre-ville, place Sainte-Cécile, La Gare, la cité du Rajol, la cité des Cambous, la cité Stendhal et le parvis de la salle François Mitterrand.

L'hiver, les nuisances se font dans les parties communes des bâtiments et sont plutôt des problématiques de voisinage causées par le bruit. Il s'agira de renforcer le partenariat pour une médiation de proximité (éducateurs, médiateurs, ASVP, Police...).

La préservation de l'espace public et du cadre de vie

Lutter contre les conflits dans l'espace public et les incivilités en proposant des actions favorisant le lien entre les institutions et la population et en mettant en avant la citoyenneté et les actions intergénérationnelles.

Mettre en place des temps d'échanges entre habitants pour recueillir leur point de vue et leurs besoins. (Au travers par exemple de concertations citoyennes et autres) et impliquer les habitants dans des actions citoyennes de revalorisation du quartier prioritaire.

FOCUS ACTION

Réseau jeunesse élargie

C'est une instance de travail regroupant l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des jeunes sur le territoire, porté par la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala.

Ses objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs : acteurs des secteurs, éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires...
- Créer une dynamique partenariale sur le territoire
- Co-construire des projets qui répondent aux besoins du territoire et qui s'inscrivent dans le cadre du CISPD, du CLS, du Contrat de Ville, etc



Ce réseau, pour renforcer une dynamique déjà existante sera élargi courant 2024-2025 en direction de nouveaux partenaires. (Centres de loisirs, insertion professionnelle, etc.)

PRINCIPAUX PARTENAIRES : Etat (DDETSCPP & PJJ) - Département du Tarn - Police Nationale - Bailleurs sociaux - Associations - Mairie de Carmaux - 3CS - CIAS



Un quartier favorisant la santé et l'accès aux soins

PRÉVENTION - ACCÈS AUX SOINS

QUELQUES DONNÉES

36.5% de la population à plus de 60 ans et 18 % plus de 75 ans

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

8% de la population touche l'AAH

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Renforcer la prévention et la prise en charge des populations par des interventions adaptées
- Faciliter l'accès des populations à la prévention et aux soins

Les situations socio-économiques relativement peu favorables peuvent générer des risques pour la santé. Les situations de difficultés sociales pouvant avoir une influence sur l'état de santé des habitants sont parfois plus fréquentes qu'au niveau national.

C'est le cas :

- du faible niveau de formation,
- de la faible part des catégories sociales les plus favorisées dans la population active,
- du taux de chômage relativement élevé,
- de la fréquence des emplois précaires,
- du faible niveau de revenus.

Par ailleurs, les personnes vivant seules à leur domicile d'une part et les familles monoparentales d'autre part, peuvent également témoigner de situations de fragilités sociales ou de situations à risque d'isolement.

Le concept de déterminants sociaux de la santé vise à expliquer comment les inégalités sociales se « transforment » en inégalité de santé. A côté de l'âge, du sexe et des facteurs héréditaires, les comportements individuels (consommation de tabac, alcool, alimentation, exercice physique...), les communautés dans lesquelles s'inscrivent les individus, les conditions de vie et de travail (emploi, logement, transports, accès aux services publics essentiels), et enfin les conditions économiques, culturelles et environnementales sont les grandes catégories de déterminants les plus souvent identifiées.

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala est signataire d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce dernier est un engagement réciproque entre les représentants de l'Agence Régionale de Santé et la collectivité autour d'objectifs visant l'amélioration de la santé des habitants. Il est un outil d'intégration des politiques publiques sur le territoire, permettant ainsi de sensibiliser et mobiliser les décideurs, acteurs locaux, citoyens et usagers aux questions de santé.

Le CLS est moteur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés et partagés. Il participe ainsi à la réduction des inégalités sociales en santé.

Dans le CLS dit de « 2^e génération » (2022-2026), deux axes stratégiques ont émergé, intégrant différents enjeux.





Renforcer la prévention et la prise en charge des populations par des interventions adaptées

Renforcer la prévention et le parcours de l'enfant en situation de surpoids ou d'obésité par une approche globale pluridisciplinaire

- en permettant aux futurs parents, parents de jeunes enfants, aux enfants et aux familles en fragilité socio-économique de mieux intégrer les modes d'alimentation et d'activité physique favorable à leur santé ; en veillant à mettre en œuvre des actions « d'aller-vers » et en respectant les diverses contraintes s'exerçant sur chacun et conditionnant leurs comportements. Leur prise en compte est indispensable dans un objectif de réduction des inégalités sociales en nutrition.
- en renforçant la prise en charge des enfants ou adolescents en situation de surpoids ou en situation d'obésité sur l'ensemble du territoire (développement du réseau de professionnels, amélioration de l'information sur les dispositifs existants ...)

Renforcer la prévention et le parcours des personnes âgées en situation de fragilité

L'enjeu sur le territoire du Carmausin Ségala et notamment sur le QPV est d'intervenir en amont du processus de fragilisation afin d'atténuer ou retarder la perte d'autonomie et la dépendance en renforçant la sensibilisation, la formation, la diffusion d'outils adaptés (ICOPE) et la synergie des interventions des différents acteurs du territoire.

Aussi, permettre aux personnes âgées d'exercer leur libre choix de vivre le plus longtemps possible à domicile nécessite de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par le soutien aux aidants et l'accès à des prises en charge renforcées.

Intégrer les notions de santé environnementale dans les actions

- en permettant une meilleure appropriation de la santé environnementale au niveau des collectivités et des acteurs du territoire dans un premier temps afin de pouvoir multiplier des actions concrètes auprès des populations dans un second temps. (Qualité de l'air, alimentation...).

Renforcer la prévention et la prise en charge des conduites addictives avec ou sans produits

L'enjeu est de permettre aux parents et aux jeunes du territoire de renforcer leurs compétences psychosociales via des programmes ou des actions de prévention adaptées afin de réduire à long terme les consommations des jeunes et mais aussi des adultes de demain.

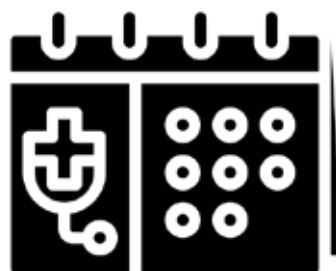
Il semble donc nécessaire, au-delà de l'enjeu d'amélioration du parcours de soins des personnes présentant des conduites addictives, de faire évoluer plus largement les représentations auprès des élus locaux et des responsables associatifs sur les consommations de produits psychoactifs et de conduites addictives sans produits (écrans, jeux...).

Améliorer la santé mentale des populations

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

L'ensemble des acteurs s'accordent à dire que le nombre de situations complexes et en nette augmentation. Il s'agira de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de souffrance psychique d'une part, et d'autre part, en préfigurant un Conseil Local de Santé Mentale.

Faciliter l'accès des populations à la prévention et aux soins



Le CLS permet de travailler de concert avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire et les partenaires institutionnels afin de rendre plus attractif le territoire et faciliter les installations de professionnels de santé, en animant une réflexion territoriale.

De plus, faciliter l'accès des publics vulnérables aux soins et aux actions de prévention par une réflexion autour de la mobilité et des dispositifs existants est un objectif du CLS, en identifiant et rendant lisible les dispositifs de droit commun existants en termes de mobilité et en développant des projets innovants « d'aller vers » pour améliorer l'accessibilité des populations vulnérables aux actions de prévention.

FOCUS ACTION

Entr'autres

L'action consiste à offrir un espace d'écoute spécialisée par le biais d'entretiens individuels menés par une médiatrice/thérapeute familiale et la thérapeute familiale systémicienne, auprès d'un public précaire positionné par un référent de parcours.

L'écoute et l'accompagnement psychologique prenant en compte la globalité du parcours de vie de la personne permet la remobilisation de celle-ci et vise la levée des freins vers l'emploi et/ou l'insertion sociale et à faciliter l'accès aux soins en mobilisant les compétences des différents professionnels pour favoriser l'accès aux soins et également soutenir les orientations sociales (centre social, actions collectives...).



PRINCIPAUX PARTENAIRES : Etat - ARS - CPAM du Tarn - Département du Tarn - Mairie de Carmaux - Associations - CIAS - 3CS



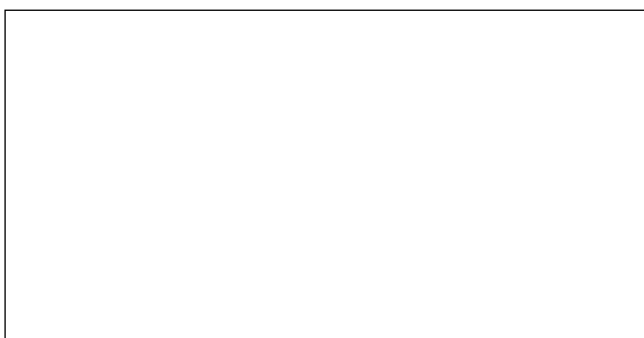
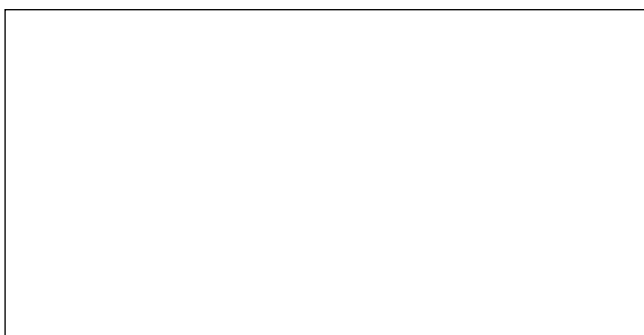
Tarn



Signatures



Le Préfet du Tarn*Monsieur Michel VILBOIS***PRÉFET
DU TARN***Liberté
Égalité
Fraternité***Le Président de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala***Monsieur Didier SOMEN***Carmausin
Ségala****Le Maire de Carmaux***Monsieur Jean-Louis BOUSQUET***La Présidente du Conseil Régional Occitanie***Madame Carole DELGA***La Région
Occitanie**
Pyrénées - Méditerranée

Le Président du Département du Tarn*Monsieur Christophe RAMOND***La Directrice académique des services de l'Éducation Nationale***Madame Marie-Claire DUPRAT***La Procureure de la République près le TJ d'Albi***Madame Stéphanie BAZART***Le Directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé Occitanie***Monsieur Abderrahim HAMMOU-KADDOUR*

Caisse d'Allocations Familiales du Tarn*Le Président, Monsieur Stéphane AYMARD**La Directrice, Madame Elisabeth DUBOIS PITOU***CPAM du Tarn***Le Président, Monsieur Philippe BARTHÈS**La Directrice, Madame Aurore DESTOUCHES***Tarn Habitat***La présidente, Madame Florence BELOU**Le Directeur, Monsieur Philippe ASPAR***Le Directeur de 3F Occitanie***Monsieur Bruno COLLIN*

Le Directeur Régional de la Banque des Territoires - Occitanie*Monsieur Patrick MARTINEZ*
**Le Directeur Territorial de France Travail - Tarn & Aveyron***Monsieur Laurent PAUL*
**La Présidente de la Mission Jeunes Tarn Nord***Madame Claire VILLENEUVE*
**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn***Monsieur Michel BOSSI*


Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn*Monsieur Jean-Michel CAMPS***Le Président du CDOS du Tarn***Monsieur Jean-Philippe MIALHE*

Contributions et engagements des partenaires

- | RÉGION OCCITANIE
- | DÉPARTEMENT DU TARN
- | BANQUE DES TERRITOIRES
- | CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN
- | CAF
- | CPAM DU TARN



Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville

Engagements Quartiers 2030

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028.

En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire.

Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.



La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :

> Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,

> L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :

> L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),

> La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),

> Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ! ,

> Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.



Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



Les engagements du Département du Tarn aux contrats de ville 2024-2030

Chef de file des solidarités, le Département participe au travers de différents programmes à la politique de prévention des risques d'inadaptation sociale ou de marginalisation et de lutte contre les exclusions. Les actions qu'il porte sont à ce titre complémentaires des autres collectivités territoriales.

Partenaire de longue date de la Politique de la Ville, le Département du Tarn continuera à contribuer à la mise en œuvre du contrat de ville, dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales avec pour objectifs l'égalité des territoires et des citoyens.

L'accompagnement départemental sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'action sont mobilisables :

LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES DE DROIT COMMUN

Le Département dispose de nombreux programmes permettant de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

- **En matière de prévention, protection et accompagnement de l'insertion de l'ensemble des publics :**

Il veille au bien-être des enfants, des jeunes en souffrance ainsi que leurs familles : soutenir l'exercice de la fonction parentale, développer la prévention spécialisée, promouvoir la santé comme outil de prévention, développer et pérenniser l'offre d'accueil.

Il accompagne et soutient les populations les plus fragiles : assurer l'information des personnes handicapées, prévenir la perte d'autonomie (CFPPA), favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles (APA, SAAD).

Il participe à renforcer la cohésion sociale des publics en difficultés : favoriser l'accès aux droits (RSA), renforcer et développer une politique d'insertion (PDI), mobiliser des outils au profit des publics (gratuité des transports et aides à la mobilité), favoriser l'insertion par et dans le logement (FSL, ASLL), lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, éduquer à l'environnement et au développement durable, soutenir les opérations de construction ou amélioration des logements sociaux, mobiliser du FSE + pour soutenir et développer la politique d'inclusion.

Il propose une démarche de démocratie participative aux habitants en leur permettant de transformer directement leur territoire par l'appui du budget participatif.

- **En matière de solidarité des territoires :**

Il apporte son appui aux projets de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la ville, portés par les communes et intercommunalités.

Il accompagne également les communes pour la réalisation d'équipements scolaires et ou périscolaires situés dans les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

- **En matière d'accompagnement de la jeunesse et en favorisant l'accès de tous aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs :**

Il contribue à l'accès aux activités sportives et de loisirs pour tous par le soutien aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives locales (aide au fonctionnement, manifestations, équipements sportifs). Il favorise l'excellence sportive de jeunes tarnais.

Il agit pour la jeunesse en soutenant les acteurs départementaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant pour l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

Il favorise l'accès de tous à la culture en soutenant les associations et organismes culturels.

LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre d'une politique volontariste, la poursuite du maintien de crédits spécifiques viendra soutenir des actions particulières à la politique de la ville à destination principalement des habitants, mobilisant le partenariat au sein des quartiers.

Il s'agira de projets à caractère structurant et innovant dans le cadre d'une aide au démarrage d'actions.



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Les engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Contribution URMA - Antenne du Tarn aux Dispositif Prépa Apprentissage

QU'EST-CE QUE PRÉPA APPRENTISSAGE ?

Le but est d'accompagner les publics éloignés de l'emploi et de la formation ou en décrochage vers la réussite et l'insertion dans la formation par la voie de l'apprentissage.

Ce dispositif permet de :

- Découvrir l'alternance,

- Aider aux choix professionnels et préparer ou valider son projet (immersion sur des plateaux techniques et/ou en entreprise),
- Sécuriser les parcours et acquérir des compétences de base et relationnelles.

L'OBJECTIF EST DE VALIDER UN PROJET PROFESSIONNEL PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Le public ciblé par la Prépa Apprentissage doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 15 à 29 ans, sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) ;

- Ne pas être salarié ;
- Ne pas être engagé dans un cycle de formation ;
- Ne pas être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac) ou supérieur.

NOS PARTENAIRES

Structures Régionales engagées à nos côtés

- Association Régionale des Missions Locales (ARML) ;
- France Travail Occitanie ;
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

Structures Départementales

- France Travail Tarn ;
- Réseau des Missions Locales ;
- Maisons de La Région ;
- Service Académique d'Insertion et d'Orientation (SAIO)
- Plateforme de Sécurisation et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCOURS

Parcours 1 - « Signé » (35h) : Accompagnement à la signature d'un contrat d'apprentissage

Description :

- Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- Faire prendre conscience des atouts et savoirs de chacun,
- Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- Identifier les besoins d'un employeur,
- Connaître les droits et les devoirs de l'apprenti : le contrat d'apprentissage.

Parcours 2 - « Validé » (140h) : Révéler les talents

Description :

- Découvrir l'apprentissage,
- Apprendre à se comporter en entreprise,
- Tester des métiers en entreprise et/ou en ateliers au CFA,
- Suivre les ateliers de techniques de recherche d'emploi,
- Accompagner à la mise en relation avec un employeur,
- Des ateliers sur le savoir-être sont proposés afin de préparer les stagiaires à l'entrée en formation par l'apprentissage.

Parcours 3 - « Reboosté » (280h) : Connaître et découvrir son



potentiel

Description :

- Valoriser le potentiel de chaque apprenant avec un coach,
- Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- Construire et sécuriser le projet professionnel choisi,
- Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux stages ou ateliers au CFA,
- Se préparer au recrutement, signer un contrat.

LES PROCHAINS PARCOURS

- Parcours 3 du 11/03/2024 au 02/07/2024
- Parcours 2 du 15/04/2024 au 28/06/2024
- Parcours 1 du 08/04/2024 au 25/10/2024

Pour intégrer le dispositif, chaque candidat est reçu en entretien afin de déterminer le parcours le plus adapté en fonction de son profil.

Parcours 4 - « Accompagné » (420h) : Donner les atouts pour entrer dans le monde du travail (pour les apprenants allophones, grands décrocheurs ou en situation de handicap)

Description :

- Avoir la maîtrise de la langue française nécessaire à l'entrée en formation (pour les allophones),
- Prendre confiance en soi,
- Acquérir un socle de connaissances et de compétences,
- Découvrir les métiers par secteur d'activité,
- Construire et sécuriser votre projet professionnel,
- Maîtriser les premiers gestes d'un métier grâce aux périodes de stage ou des immersions au sein des ateliers du CFA,
- Se préparer au recrutement, signer un contrat.

CONTACT

Julie BRU - Responsable d'Unité Pédagogique - Référente Prépa Apprentissage

07 85 70 24 76 ou prepa-app@cm-tarn.fr



Politique d'action sociale Caf en lien avec les 7 thèmes retenus comme prioritaires dans le cadre de « Quartiers 2030 »

DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DE LA CAF POUR CHAQUE THÈME RELATIF À LA POLITIQUE DE LA VILLE « QUARTIERS 2030 »

1. Cadre de vie et habitat / Transition écologique et énergétique / TFPB

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
- Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, correspondants privilégiés dans la prévention des impayés locatifs
- Prévenir les expulsions et les impayés locatifs en renforçant l'information en faveur des allocataires et bailleurs pour favoriser leurs signalements précoces et en consolidant le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la prévention et du traitement des impayés de loyer
- Contribuer à la lutte contre la non-décence des logements en renforçant les actions de prévention
- Participer aux politiques locales du logement en contribuant au soutien financier des projets locaux, à travers une participation financière à l'ingénierie de projets en faveur des publics fragiles, en difficulté et notamment des jeunes afin de promouvoir des dispositifs innovants et projets d'habitat autour de la colocation / sous-location sociale et solidaire
- Accompagner la transition écologique (exemples : majoration de l'accompagnement financier de la caf au titre de l'investissement, soutien aux projets innovants...)

2. Cohésion sociale et vie associative

- Poursuivre le développement des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers lieux...) dans les territoires sous couverts avec la volonté de renforcer la participation des habitants et les solidarités de proximité.
- Développer les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques dans les structures d'animation de la vie sociale (exemple : recyclerie)
- Les structures d'animation de la vie sociale participent à la dynamique de la vie associative : hébergement d'associations, mād de locaux, information et orientation/création d'association (Guid'asso)

3. Parentalité / Réussite éducative / Education

- Accompagner les parents dans leur fonction éducative (parentalité)

Il s'agit :

- d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve ;
- de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les réassurant sur leurs compétences parentales et le cas échéant, à les soutenir.

Thématiques prioritaires : prévention des risques liés aux usages du numérique, problématiques liées à la scolarité (orientation, harcèlement scolaire, relation avec les établissements scolaires et les associations locales), difficultés autour de l'adolescence, maintien des liens parents-enfants en cas de séparation, prévention primaire en lien avec la politique des 1000 premiers jours.

Exemples de leviers : Lieux d'accueil Enfant Parent (LAEP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), réseau Parents81...

4. Sécurité / Prévention de la délinquance / Tranquillité publique

- Soutien aux projets de promotion des valeurs de la République ou de prévention du repli communautaire ou de la radicalisation

Le projet doit viser une action de prévention primaire répondant à un ou plusieurs objectifs parmi la liste suivante :

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité ;
- Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours » ;
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème ;
- Développer ou renforcer l'éducation au numérique ;
- Accompagner les familles et les jeunes confrontés ou susceptibles d'être confrontés aux phénomènes de radicalisation.



La Caf du Tarn s'associe chaque année à l'appel à projet relatif au FIPD afin de mobiliser ce fond.

5. Emploi / Insertion professionnelle / Développement économique

- Lever les freins à l'insertion socio professionnelle
- Aider à la construction d'offres de service adaptées sur les territoires, en lien avec France travail

Exemples de leviers : places en crèches AVIP, accompagnement à l'usage des outils numériques...

6. Pauvreté

Accompagnement social par les travailleurs sociaux de la Caf du Tarn (mobilisation des aides légales et extra légales)

- Lutter contre le non-recours aux droits (allers-vers, accompagnement dans les démarches...)

Une attention particulière est portée aux familles monoparentales.

7. Services

- Développer les offres de services adaptées aux besoins des habitants en lien avec les champs d'intervention de la branche famille (mobilisation de l'ingénierie de la Caf pour construire des projets adaptés) dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).
- Favoriser l'accessibilité aux services : tarification modulée en fonction des ressources des familles, inclusion d'enfants porteurs de handicap.

IDENTIFICATION DES DISPOSITIFS À DÉVELOPPER/RENFORCER SUR LES QPV

L'ensemble des orientations sus citées sont à déployer dans les QPV.

Une offre de service socle par QPV comprend (à minima) :

- 1 structure AVS (avec une action concrète sur le cadre de vie des habitants et participation citoyenne)
- 1 LAEP
- Accompagnement à la scolarité
- Un mode de garde pour les parents engagés dans un parcours d'insertion
- Des actions de soutien à la parentalité
- Une politique d'accessibilité aux services et activités inclusive (mixité, tarification, prise en compte du handicap...)
- Une action jeunesse adaptée (allers vers) et préventive (éducation au numérique...)

Une coordination partenariale des acteurs institutionnels et/ou associatifs et autres organismes est souhaitée pour déployer une offre de service concertée et cohérente sur les territoires concernés (veille sociale, actions concrètes...) en s'appuyant notamment pour la Caf sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) et le Schéma départemental des services aux familles (SDSF).

Contribution de la CPAM du Tarn au Contrat de Ville de Carmaux

La CPAM du Tarn se positionne en tant que partenaires impliqués sur les enjeux de santé et d'accès aux soins. En effet, elle peut apporter sa contribution, dans le cadre de son domaine d'activité, afin de :

- collaborer avec les différents acteurs pour contribuer aux réflexions et aux échanges de pratiques en lien avec le Contrat de Ville.
- mettre en œuvre, éventuellement et selon les besoins, des cycles de formation de partenaires ou des animations en lien avec ses offres de service (Mission Accompagnement Santé, complémentaire santé solidaire, examens de prévention en santé, Escape Game Santé pour les jeunes de 16 à 25 ans....)

Parallèlement, elle est un acteur de promotion de la santé et du bien-être dans tous les temps de la vie.

Objectifs stratégiques

RENFORCER LA COORDINATION ET LA PRÉVENTION

1. La coordination des actions de Prévention dans le cadre d'un Contrat Local de Santé permet de mobiliser les acteurs de terrain.
2. La connaissance par les acteurs des offres de service de prévention constitue un prérequis et comme indiqué dans l'objectif opérationnel « Garantir aux habitants l'accès à leurs droits » la CPAM peut intervenir directement auprès des partenaires pour ces missions.
3. Développer une approche populationnelle de prévention en s'appuyant sur les structures et partenaires en lien direct avec le public cible.

DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Santé bucco-dentaire des jeunes

La CPAM, en partenariat avec l'Education Nationale, a déployé un kit bucco-dentaire à destination des écoles et centres de loisirs. Cet outil d'animation simple, ludique et ne nécessitant pas de formation spécifique pourrait être systématisé dans les structures dépendant du contrat de ville.

De plus, la CPAM intervient tous les ans dans le cadre du programme MT' Dents dans les écoles QPV (sur Carmaux notamment). Ces interventions visent à sensibiliser les enfants en classe et à réaliser des dépistages par des Chirurgiens-dentistes de l'UFSBD.

Soutien à la parentalité

Des ateliers collectifs CPAM/CAF thématiques peuvent être organisés sur sollicitation et dans les structures d'accueil de ce public.

Les objectifs de ces ateliers sont d'abord de favoriser l'accès aux droits mais également d'évoquer des thématiques de prévention touchant la parentalité, mais aussi d'orienter vers les ressources existantes en proximité.

Dépistages des cancers

Accompagnement à l'organisation d'actions d'aller-vers portant sur la thématique des dépistages de 3 cancers (cancer du Sein, cancer colo-rectal, cancer du col de l'utérus) :

- Aide au ciblage des populations éligibles et « fragiles » sur le territoire
- Accompagnement à l'organisation de projets de type Journées Santé Femmes ou journées forums avec pour objectifs la sensibilisation mais également le dépistage.

« Développer un programme d'actions pour le développement des compétences psychosociales »

Les entretiens individuels de prévention réalisés au Centre d'Examen de Santé par des infirmiers DE permettent d'améliorer les compétences psychosociales des publics et à terme de faire changer les habitudes de vie, notamment par la technique d'entretien motivationnel.

Nos équipes du CES peuvent également intervenir pour réaliser des ateliers collectifs mono ou multi thématiques auprès de nos partenaires (exemple interventions aux Restaurants du Cœur, Croix Rouge Française etc..).

Activité physique/lutte contre la sédentarité

La CPAM va organiser en 2024 la 4ème édition des Journées Sport Santé, concourant à la promotion de l'activité physique, Grande Cause Nationale 2024. Les habitants, les partenaires accueillant du public en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, les groupes scolaires et les centres de loisirs sont invités à participer à cet événement.

Un événement de même nature pourrait être organisé par les acteurs du territoire en sollicitant les clubs ou comités sportifs disposant d'une section sport-santé et à destination des publics avec des besoins spécifiques.

Surpoids et obésité infantile

Le déploiement sur le territoire du dispositif « Mission Retrouve ton Cap » qui favorise une approche globalisante de l'enfant et sa famille par des professionnels de santé, peut constituer un levier de prise en charge du surpoids et du risque d'obésité infantile pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les effecteurs potentiels pouvant être à ce jour des Maisons de Santé Pluri- disciplinaires ou des Centres de Santé, l'Assurance Maladie peut les accompagner dans la constitution du dossier de candidature.

Jeunes retraités

Les Centres d'Examens de Santé (CES) situés à Albi, Rodez et Castres proposent des Examens de Prévention qui, dans une stratégie de santé publique, contribuent à réorienter nos publics dans le système de santé.

Ces examens de Prévention sont également accessibles à tous les assurés du Régime Général à partir de 16 ans et sont gratuits sans avance de frais.



*Plan d'actions
Abattement de la Taxe Foncière
sur la patrimoine bâti*

Année(s) : **2024**

Ville : Carmaux

Quartier prioritaire : Rajol-Cerou-Gourgatieu-Boulouc-Verrière

Nombre de logements dans le quartier : 598
Soumis à abattement: 504

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 109 000 €

Organisme : Tarn Habitat

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Personnels médiation DSU interne	Annuel	7000	7000		7000	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Accompagnement qualité de service		1000	1000		1000	100%
Sur-entretien	Décapage non récupérable Réparations sur vandalisme	Annuel Annuel	2000 1000	2000 1000		2000 1000	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Ramassage débris et encombrants	Annuel	8000	8000		8000	100%
Tranquillité résidentielle	réunions concertation Police	Annuel	300	300		300	100%
Concertation / sensibilisation des habitants	Accompagnement des locataires sur les économies d'énergie et la maîtrise des charges		5000	5000		5000	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations Coup de pouce (CIAS) Locaux mis à disposition (locaux asso loc + garage conseil citoyen) Action proposée par le Conseil citoyen et/ou locataires	Annuel Annuel Annuel	1000 15000 5000 3000	1000 15000 5000 3000		1000 15000 5000 3000	100% 100% 100% 100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Travaux ascenseur + portes palières Plus Value REL	Annuel Annuel	90000 40000	90000 40000		45000 20000	50% 50%
TOTAL			178300	178300		113300	

Année(s) : **2024** Ville : **Carmaux** Quartier prioritaire : **CAMBOUS - GOURGATIEU**

Organisme : **3F OCCITANIE** Nombre de logements dans le quartier : **279** Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **81760 €**


Soumis à abattement: **279**

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Embauche d'un gestionnaire d'immeubles	Annuel	46500	46500		46500	100%
Formation/soutien des personnels de proximité	Travaux de réfection Gourgatieu : Boitier infra-son contre les pigeons	2024	10000	10000		10000	100%
Sur-entretien	Nettoyage des marquises (enlèvement de la mousse)	2024	1000	1000		1000	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Procéder aux enlèvements + sensibilisation locataires	Annuel	4000	4000		4000	100%
Tranquillité résidentielle	Remplacement et modernisation du système d'interphonie	2024	120000	120000		120000	100%
	Subventions association	Annuel	3000	3000		3000	100%
Concertation / sensibilisation des habitants	Mise à disposition local	Annuel	3576	3576		3576	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Accompagnement social spécifique : Chargée d'accompagnement social travaillant sur le lien avec les locataires (précontentieux, enquêtes sociales, lien avec partenaires). Temps de travail 9% d'un équivalent temps plein Gérant : Animation du quartier auprès des habitants et des partenaires. Temps de travail 25% d'un équivalent temps plein	Annuel	4635	4635		4635	100%
		Annuel	15139	15139		15139	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Cheffe de groupe : lien locataires sur conflits de voisinage et accompagnement dans les démarches administratives. Occupation à hauteur de 70% sur Gourgatieu mais ces missions ne représentent que 35% de son activité globale soit 24.5% d'un équivalent de temps plein	Annuel	13309	13309		13309	100%
		Au besoin	7500	7500		7500	100%
TOTAL			228659	228659		228659	100%



**Communauté de Communes
Carmausin-Ségala**

2 rue du gaz 81400 Carmaux
contact@3c-s.fr | 05 63 36 14 03

www.carmausin-ségala.fr
> Rubrique POLITIQUE SOCIALE | 

quartiers2030